

ANALYSE DES DEPENSES POUR LA BIODIVERSITE

À Madagascar.

RAHARINAIVO Liva Jackson

Septembre, 2021



BIOFIN

A: [Lot 0203 X 0508 Antanimalandy Mahajanga]

E: [donitaliva@gmail.com]

W: <https://www.biofin.org/madagascar>

P: [261 32 02 254 66]

 **BIOFIN**
The Biodiversity Finance Initiative

Le PNUD et l'équipe de l'Initiative mondiale pour le financement de la biodiversité (BIOFIN) souhaitent remercier nos partenaires : l'Union européenne, les gouvernements d'Allemagne, de Suisse, de Norvège, de Flandre et de Suède - pour leur soutien à la réalisation de cette publication.

Ce rapport "Analyse des dépenses pour la biodiversité à Madagascar" a été rédigé par l'équipe nationale BIOFIN avec le soutien de l'équipe BIOFIN Global.

Citation suggérée

UNDP 2021. Analyse des dépenses pour la biodiversité à Madagascar. The Biodiversity Finance Initiative. United Nations Development Programme: New York.

Disponible sur www.biodiversityfinance.org et www.undp.org.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ou des États membres des Nations Unies.

Copyright © (2021). All rights reserved OR Creative Commons license.

Rights: Reproduction of this publication for educational or other non-commercial purposes is authorized without the prior written permission from the copyright holder, provided the source is fully acknowledged. Reproduction of this publication for resale or other commercial purposes is prohibited without prior written permission of the copyright holder. The designation of geographical entities in this book and the presentation of the material, do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNDP concerning the legal status of any country, territory, or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

United Nations Development Programme

One United Nations Plaza

New York, NY, 10017 USA

www.undp.org – www.biodiversityfinance.org

Table des matières

ABREVIATIONS ET ACRONYMES	3
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES FIGURES.....	6
Résumé analytique.....	7
1 Introduction	10
2 Information générale sur le système de dépense et de recette publique à Madagascar.....	11
2.1 Processus de budgétisation et de décaissement du secteur public	11
2.2 Procédure d'exécution des recettes fiscales.....	12
3 Méthodologie	15
3.1 Collecte des données dans le secteur public	16
3.2 Collecte des données dans le secteur privé et les ONG.....	18
3.3 Les coefficients d'attribution des dépenses pour la biodiversité.....	19
4 Résultats.....	20
4.1 Les dépenses pour la biodiversité.....	21
4.1.1 Les dépenses du secteur public pour la biodiversité	21
4.1.2 Les dépenses du secteur privé pour la biodiversité	40
4.1.3 Les dépenses des ONG et Fondations pour la biodiversité	43
4.2 Les apports des partenaires financiers.....	45
4.3 Les recettes pour la biodiversité.....	47
4.4 Recette fiscale et non fiscale pour le secteur public	48
4.4.1 Recette publique pour AFARB.....	50
4.4.2 Recette touristique.....	52
4.4.3 Recette pour la pêche	53
4.4.4 Recette totale de la biodiversité dans la caisse de l'Etat	54
4.5 Comparaison entre la recette et la dépense de l'Etat associée à la biodiversité	54
5 Projection de dépenses futures	56
6 Recommandations et conclusions.....	59
6.1 Les principaux résultats de l'analyse des dépenses pour la biodiversité de Madagascar .	59
6.2 Recommandations pour le secteur public.....	60

6.3	Recommandations pour le secteur privé	61
6.4	Recommandations pour les ONG et Fondations.....	62
7	Bibliographie	63
7.1	Ouvrages et rapports	63
7.2	Lois et décret.....	64
7.3	Webographie.....	64

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ADB	Analyse des Dépenses de la Biodiversité
API	Analyse des Politiques et des Institutions
BIOFIN	Biodiversity Finance Initiative
CI	Conservation International
DTI	Droit et Taxe sur l'Importation
EBF	Evaluation des Besoins Financiers
FAPBM	Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar
FCV	Fond de Contre-Valeur
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IDH	Indice de Développement Humain
LFI	Loi de Finance Initiale
LFR	Loi de Finance Rectificative
LR	Loi de Règlement
ONE	Office National pour l'Environnement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORDSEC	Ordonnateurs Secondaires
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RPI	Ressource Propre Interne
SPANB	Stratégie et les Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité
TEF	Tableau d'Exploitation Fonctionnel
TTL	Taxe de Transaction Locale
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wildlife Fund

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Les dépenses par secteur pour la biodiversité de Madagascar de 2014-2018 en prix constant de 2014 en US \$</i>	8
<i>Tableau 2: Récapitulatif des étapes de la procédure normale d'exécution des recettes fiscales</i>	13
<i>Tableau 3: Procédure normale d'exécution de recettes non fiscales</i>	13
<i>Tableau 4: Liste des institutions analysées</i>	16
<i>Tableau 5 : Calcul de l'indice de prix constant, année de base de 2014</i>	17
<i>Tableau 6: Catégorie de dépense BIOFIN</i>	18
<i>Tableau 7: Les entités questionnées suivant leurs secteurs d'activités</i>	18
<i>Tableau 8 : Guide de coefficient d'attribution de la dépense pour la biodiversité de BIOFIN</i>	19
<i>Tableau 9: Indicateurs économiques de Madagascar</i>	20
<i>Tableau 10: Attribution de dépenses primaire et secondaire, en milliers Ariary</i>	22
<i>Tableau 11: Dépense réelle pour la biodiversité par rapport au budget général et au budget alloué pour la biodiversité en Ariary</i>	24
<i>Tableau 12: Dépense de biodiversité du secteur public à prix constant 2014</i>	25
<i>Tableau 13: Ensemble des dépenses publiques entre 2014-2018 en milliers d'ariary</i>	26
<i>Tableau 14: Montant total des dépenses pour la biodiversité par activités et par catégorie BIOFIN de dépenses pour chaque institution publique à Madagascar de 2014 à 2018</i>	28
<i>Tableau 15: Comparaison des dépenses totales et des dépenses pour la biodiversité pour chaque institution de 2014-2018</i>	36
<i>Tableau 16: Dépense pour la biodiversité selon la catégorie des dépenses BIOFIN (en milliers d'ariary)</i>	36
<i>Tableau 17: Dépense selon les objectifs d'AICHI et SPANB (2014-2018) en milliers d'ariary</i>	38
<i>Tableau 18: Les objectifs d'AICHI non dépensés selon les programmes des ministères</i>	39
<i>Tableau 19: Groupement professionnel des entreprises à Madagascar</i>	40
<i>Tableau 20: Les entreprises répondues au questionnaire</i>	41
<i>Tableau 21: Total des dépenses de l'échantillon pour le Secteur Mines et Pêche pour la biodiversité de 2014-2018 en Ariary</i>	41
<i>Tableau 22: Dépense annuelle pour la biodiversité des ONG et des Fondations (2014-2018) en Ariary et en Dollar</i>	43
<i>Tableau 23: Dépense de biodiversité pour les ONG et les Fondations à prix constant 2014</i>	44
<i>Tableau 24: Les activités et la source de financement de la société civile</i>	45
<i>Tableau 25 : Apport des partenaires financiers de l'investissement public pour la biodiversité (milliers d'ariary)</i>	46
<i>Tableau 26: Les différents types d'apports des Partenaires financiers</i>	47
<i>Tableau 27 : Recette annuelle liée à la biodiversité en Ariary</i>	48
<i>Tableau 28: Recettes dans des programmes du ministère chargé des Mines et de l'Environnement pour la biodiversité entre 2014-2018</i>	49
<i>Tableau 29: Taux de redevances à la collecte des PFNL à partir de 2008</i>	50
<i>Tableau 30: Taux de redevances à l'exportation des PFNL à partir de 2008</i>	51
<i>Tableau 31: Recettes des AFARB sur les 22 Régions de Madagascar entre 2014 et 2018</i>	51

<i>Tableau 32: Données économiques du tourisme et des voyages internationaux</i>	<i>52</i>
<i>Tableau 33: Les préférences touristiques à Madagascar en 2006</i>	<i>52</i>
<i>Tableau 34: Nombre des visiteurs et la recette annuelle des aires protégées à Madagascar</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 35: Recette de l'activité de pêche à Madagascar</i>	<i>54</i>
<i>Tableau 36: Recette totale de l'Etat pour la biodiversité en Ariary.....</i>	<i>54</i>
<i>Tableau 37 : Comparaison entre la recette et la dépense du secteur public de la biodiversité (2014-2018).....</i>	<i>55</i>
<i>Tableau 38: Prévision des dépenses publiques.....</i>	<i>56</i>
<i>Tableau 39: Projection future des dépenses de biodiversité selon les ministères clés (2021-2025)</i>	<i>57</i>

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Résumé du circuit des opérations lors de la procédure d'exécution budgétaire</i>	12
<i>Figure 2 : Les 5 étapes techniques de mise en œuvre de l'ADB</i>	15
<i>Figure 3 : Comparaison de l'évolution du PIB national par rapport au budget, en milliards Ariary</i>	21
<i>Figure 4 : Evolution des dépenses primaires et secondaires totales en milliers Ariary</i>	23
<i>Figure 5 : Pourcentage de l'attribution de dépense publique pour la biodiversité de 2014-2018</i>	24
<i>Figure 6 : Dépense de biodiversité du secteur public en dollar (US \$) à prix constant de 2014</i>	25
<i>Figure 7 : Comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre 2014-2018 (en milliers d'ariary)</i>	27
<i>Figure 8 : Pourcentage de dépense pour la biodiversité du gouvernement</i>	35
<i>Figure 9 : Pourcentage des dépenses de biodiversité selon la catégorie de dépenses de BIOFIN (2014-2018)</i>	37
<i>Figure 10 : Pourcentage des dépenses selon les objectifs d'AICHI et SPANB (2014-2018)</i>	39
<i>Figure 11 : Pourcentage des dépenses des ONG et des Fondations pour la biodiversité entre 2014-2018</i>	44
<i>Figure 12: Répartition des recettes fiscales et non fiscales totales entre le ministère chargé des Mines et de l'Environnement pour la période 2014-2018 en Ariary</i>	50
<i>Figure 13 : Pourcentage des pays d'origine des visiteurs internationaux à Madagascar pour l'année 2018</i>	53
<i>Figure 14 : Ecart entre la recette et la dépense du secteur public de la biodiversité de 2014 à 2018 en Ariary</i>	55
<i>Figure 15 : Courbe de projection des dépenses futures de biodiversité selon les ministères clés (2021-2025)</i>	58

Résumé analytique

La biodiversité de Madagascar, grâce à son fort taux d'endémicité, fait partie des plus importantes du monde, aussi bien pour les espèces animales que végétales. Il existe environ 15 000 espèces de plantes dont plus de 83% sont endémiques. La grande île possède environ 5% des réserves mondiales de biodiversité.

Madagascar est un Etat insulaire situé dans l'Océan Indien, à 400 km à l'est des côtes orientales africaines au niveau de la Tanzanie et du Mozambique. Elle est la quatrième plus grande île du monde avec une superficie de 597 000 km². Elle s'étend sur 1 600 km du nord au sud et sur 580 km d'est en ouest. Compte tenu de sa superficie et des variations de reliefs, le climat et les saisons sont variables d'une partie à l'autre de Madagascar : chaud et humide sur la côte Est avec une forêt dense, très agréable sur les plateaux du centre et chaud et sec sur le versant Ouest. Madagascar connaît une saison pluvieuse de novembre à mars. C'est surtout valable pour la côte Est.

L'activité économique de Madagascar est étroitement liée à la biodiversité. L'activité industrielle étant très faible, les activités principales du pays se rattachent à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche et au tourisme.

Toutefois, le patrimoine naturel unique de Madagascar, sur lequel dépend son économie est sévèrement menacé de disparition. La forêt naturelle qui couvrait la majeure partie de l'île disparaît très rapidement, les ressources aquatiques semblent suivre cette tendance. Aussi, est-il important de procéder à sa protection et à sa gestion durable.

Afin d'assurer une finance durable des ressources naturelles de Madagascar, le PNUD met en place l'Initiative de Finance de la Biodiversité (BIOFIN). Il existe 4 étapes pour réaliser la BIOFIN. L'une de ces étapes, c'est l'analyse des dépenses de la biodiversité (ADB). Ce rapport d'ADB englobe l'étude des dépenses liées à la biodiversité de Madagascar dans tous les secteurs : public, privé et ONG. La période d'études retenue est entre 2014 et 2018. Le choix de cette période dépend de la disponibilité des données. Le cas de la loi de règlement qui montre l'ensemble des dépenses et des recettes réelles de l'Etat n'est pas encore disponible pour l'année 2019.

Tableau 1: Les dépenses par secteur pour la biodiversité de Madagascar de 2014-2018 en prix constant de 2014 en US \$

ANNEE	SECTEUR PUBLIC	ONG ET FONDATION (Echantillonnage)
2 018	9 698 025	11 098 670
2 017	10 154 197	12 658 885
2 016	5 002 891	9 482 443
2 015	8 987 830	10 702 333
2 014	7 848 701	13 764 644
TOTAL	41 691 644	57 706 975

Source : Auteur à partir des résultats (Section 4)

La dépense du secteur public est de 41,69 millions d'US \$ pour la période de 5 ans d'études. Tandis que la dépense des ONG et des Fondations selon l'échantillonnage effectué représente 57,7 millions de US \$. La dépense du secteur privé n'est pas disponible à cause du manque de la représentativité des échantillonnages sur chaque branche d'activité œuvrant dans la biodiversité. Seuls les deux secteurs d'activité Mines et Pêche ont rempli la condition de cette représentativité.

Pour le secteur public, ces dépenses sont obtenues par la compilation de dépenses tirées des lois de finances initiale et rectificative ainsi que par la loi de règlement. On y relève tous les programmes comprenant les activités liées directement ou indirectement à la biodiversité. Les départements ministériels concernés sont la Présidence, la Primature, les Ministères chargés de l'intérieur, de la défense et de la sécurité nationale, de l'agriculture, de l'énergie et de l'environnement. Celles qui ne sont pas concernées sont le Sénat, l'Assemblée Nationale, les Ministères chargés de l'éducation, de la santé et celui des Affaires étrangères.

Pour le secteur privé et les ONG, l'idéal aurait été d'envoyer les questionnaires à toutes les sociétés et ONG existantes à Madagascar, mais force est de constater que c'est une tentative quasi-impossible pour diverses raisons, notamment l'existence du trop grand nombre des activités économiques dans le secteur informel, l'éparpillement des secteurs d'activité dans toute la vaste étendue de Madagascar, l'indisponibilité des données, les difficultés liées aux infrastructures routières, etc. Aussi, s'est-on contenté de procéder à l'étude par échantillonnage. Les résultats obtenus ne sont, par conséquent, que des échantillonnages par secteur d'activité. Chaque secteur d'activité disposant d'un groupement qui rassemble les professionnels dans ce secteur précis, c'est avec l'aide des associations, des plateformes, des fédérations ou même des syndicats qu'il nous a été possible d'obtenir des résultats qu'on a transposés à l'ensemble du secteur afin d'obtenir les montants globaux pour Madagascar.

Ainsi, des recommandations importantes ont été soulevées dans cette analyse. Le financement de la biodiversité est dominé par les ONG et des fondations environnementales. On a constaté une dépendance à l'extérieur de ce financement. S'il y a une crise politique interne comme le cas de 1991, de 2002 et de 2009, le financement de la biodiversité risque d'être perturbé. Il faut augmenter la dépense d'investissement (23%) par rapport à celle de fonctionnement (77%) pour l'Etat. Il faut impliquer d'autres ministères que ceux en charge de

l'Environnement et de l'Agriculture dans des programmes incitatifs pour la protection de la biodiversité. En plus, les dépenses de l'Etat doivent certainement s'axer dans la restauration plutôt que dans la sensibilisation en faveur de la biodiversité à cause de la forte dégradation de l'environnement actuellement. Il faut réviser les programmes institutionnels en établissant leurs dépenses proportionnelles aux objectifs d'AICHI et de la SPANB.

Il est difficile d'avoir des données fiables et représentatives dans le secteur privé. Cela compliquera l'implication du secteur privé dans le financement de la biodiversité. De ce fait, il faut miser sur la sensibilisation et la connaissance de ce secteur aux obligations nationales et internationales relatives à la gestion durable et à la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Il faut aussi renforcer le cadre et la mise en œuvre des études d'impacts environnementaux, développer des partenariats entre le secteur privé, la société civile, les autorités et les communautés locales pour mettre en œuvre des plans de gestion et de restauration de la biodiversité et enfin faciliter la mobilisation des ressources financières pour le secteur privé pour mettre en œuvre des solutions basées sur la nature.

1 Introduction

Dans son effort de conservation de sa biodiversité, Madagascar a élaboré plusieurs plans d'action qui sont inclus dans la Stratégie et les Plans d'Actions Nationaux de la Biodiversité (SPANB)¹ et a développé de nombreuses collaborations avec des fondations telles que la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), la Fondation Tany Meva ainsi qu'avec plusieurs Organisations Non Gouvernementales dont le World Wildlife Fund (WWF), le Wildlife Conservation Society (WCS) et la Conservation Internationale (CI) et des partenaires techniques et financiers tels que l'AFD, la coopération allemande, l'Union européenne, les organismes onusiens, etc.

Avec le support du PNUD, Madagascar a lancé un projet appelé « Initiative pour la finance de la biodiversité ou BIOFIN ». Ce projet se fait en deux phases. La première phase se fait en 2 parties. La première partie est décomposée en 4 étapes, à savoir l'analyse des politiques et des institutions (API), l'analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB), l'évaluation des besoins financiers (EBF) et le plan de financement. La deuxième phase concerne sa mise en œuvre.

Le présent rapport est l'analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB). C'est un outil de diagnostic utilisé pour aider à comprendre comment les dépenses de la biodiversité sont utilisées, combien est dépensé, par qui et si les dépenses sont alignées avec les priorités nationales.

L'ADB fournit une compilation des dépenses pour la biodiversité dans trois secteurs : public, privé et la société civile. Ce rapport se subdivise en cinq parties : l'information générale sur le système de dépense et de recette publique, la méthodologie utilisée, le résultat durant les 5 dernières années (2014 à 2018), la projection des dépenses de la biodiversité à Madagascar pendant les cinq années à venir (2020 à 2025) et enfin les recommandations et la conclusion.

¹ Décret n° 2016-128 du 23 février 2016 portant adoption de la Stratégie et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité de 2015-2025

2 Information générale sur le système de dépense et de recette publique à Madagascar

Cette information générale donne un aperçu sur le système de budgétisation sur la dépense et la recette publique. Ce sont des informations importantes permettant le processus de budgétisation, la procédure d'exécution des recettes fiscales et non fiscales.

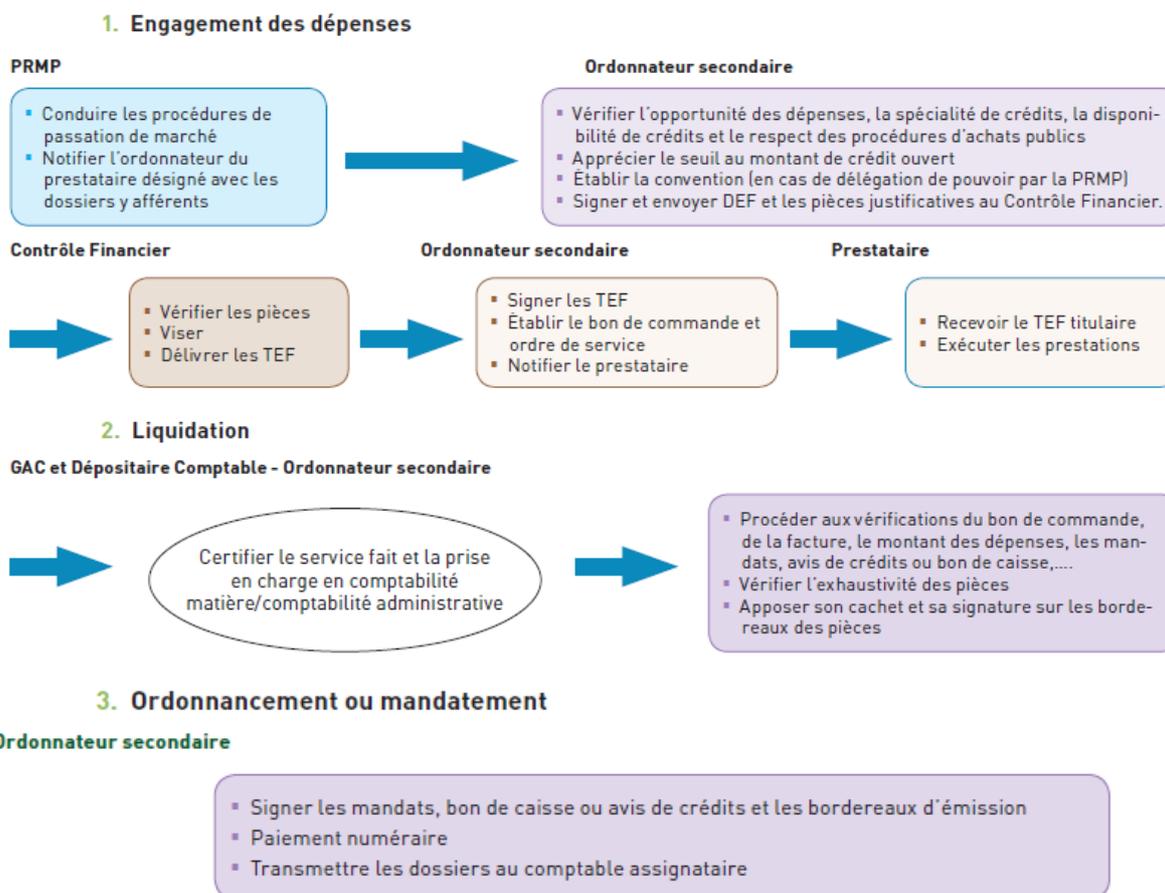
2.1 Processus de budgétisation et de décaissement du secteur public

A titre d'information, l'approche de budgétisation à Madagascar² est basée sur le principe du budget programme orienté vers la performance. Ceci comprend une classification des dépenses par programme et par projet présentant pour chaque programme les objectifs de performance (c'est-à-dire d'efficience, de qualité du service rendu et d'efficacité) et des indicateurs de performance. Le responsable de programme est chargé de la mise en œuvre de ces objectifs et est redevable des résultats atteints.

La Figure 1 ci-dessous illustre le circuit des opérations lors de la procédure d'exécution budgétaire de l'Etat malagasy selon les étapes suivantes : l'engagement des dépenses, la liquidation et l'ordonnancement ou le mandatement.

² Ministère des Finances et du Budget, la programmation budgétaire pluriannuelle : Cadre de Dépense à Moyen Terme Global et Cadre de Dépense à Moyen Terme ministériel, guide méthodologique, décembre 2016, P64.

Figure 1 : Résumé du circuit des opérations lors de la procédure d'exécution budgétaire



Source : Direction Générale du Budget, 2020, Guide de l'exécution budgétaire : version ordonnateur secondaire, P17

2.2 Procédure d'exécution des recettes fiscales

Une analyse des recettes de l'Etat liées à la biodiversité a été également effectuée. Les recettes sont généralement versées dans le compte particulier du Trésor. Celles-ci peuvent être fiscales³ ou non fiscales. Les ministères concernés sont les ministères de l'agriculture, des mines et du pétrole, de l'énergie et des hydrocarbures et celui de l'environnement.

Pour l'encaissement de la recette, il y a 4 étapes : la constatation des droits, la liquidation, l'ordonnancement et le recouvrement qui sont détaillées dans les tableaux 2 et 3 ci-dessous.

³ Développé dans la section 4.3.1

Tableau 2: Récapitulatif des étapes de la procédure normale d'exécution des recettes fiscales

Étapes	Acteurs	Pièces requises ^[32]	Actions
Constatation des droits	ORDSECs Recettes	Textes/conventions/acte créant les créances de l'Etat	S'assurer : <ul style="list-style-type: none"> de la réalité des faits sur lesquels sont fondées les créances de l'autorisation de perception des recettes
Liquidation	ORDSECs Recettes	Bordereau de liquidation	<ul style="list-style-type: none"> Calculer le montant exact de la créance N.B : Souvent, le montant est déjà inscrit dans le texte ou les conventions de financement Établir les pièces requises
Ordonnancement	ORDSECs Recettes	<ul style="list-style-type: none"> Ordre de paiement Ordre de recettes Avis d'ordre de recettes Bordereau de pièces Avis de crédit Bordereau et avis d'émission d'ordre de recettes 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer les pièces nécessaires à cette étape Transmettre les pièces au Trésor
Recouvrement	Trésor	<ul style="list-style-type: none"> Ordre de recettes Avis d'ordre de recettes Bordereau de pièces Opérations de trésorerie Avis de crédit Bordereau et avis d'émission d'ordre de recettes 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier les pièces transmises par l'ORDSEC Encaisser les montants

Source : Direction Générale du Budget, Guide de l'exécution budgétaire : version ordonnateur secondaire, P49.

Pour les recettes non fiscales, les étapes à suivre pour le processus de recouvrement sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Procédure normale d'exécution de recettes non fiscales

Étapes	Acteurs	Pièces requises	Pièces délivrées	Actions
Constatation des droits		Textes/conventions/acte créant les créances de l'Etat Exemple : en matière de débet, c'est l'arrêté ou l'arrêt de débet		S'assurer : <ul style="list-style-type: none"> de la réalité des faits sur lesquels sont fondées les créances de l'autorisation de perception des recettes
Liquidation	ORDSECs Recettes		Bordereau de liquidation	<ul style="list-style-type: none"> Calculer le montant exact de la créance N.B : Généralement, le montant est déjà inscrit dans le texte ou les conventions de financement Établir les pièces requises
Ordonnancement	ORDSECs Recettes		<ul style="list-style-type: none"> Ordre de paiement en 2 exemplaires (1 archive, 1 pour Trésor) Ordre de recettes en 2 exemplaires (1 archive, 1 pour Trésor) Avis d'ordre de recettes (1 ex pour redevable) Bordereau de pièces en 2 exemplaires (1 archive, 1 comptable) Opérations de trésorerie en 4 exemplaires (1 archive, 3 pour Trésor) Avis de crédit en 4 exemplaires (1 archive, 3 comptable) Bordereau et avis d'émission d'ordre de recettes en 2 exemplaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer les pièces nécessaires à cette étape Transmettre les pièces au Trésor
Recouvrement	Trésor	<ul style="list-style-type: none"> Ordre de paiement (1 ex) Ordre de recettes (1 ex) Bordereau de pièces en 2 exemplaires (1 ex) Opérations de trésorerie en 4 exemplaires (3 ex) Avis de crédit en 4 exemplaires (3 ex) Bordereau et avis d'émission d'ordre de recettes en 2 exemplaires 	Récépissés	<ul style="list-style-type: none"> Encaisser les montants dus à titre de débet

Source : Direction Générale du Budget, Guide de l'exécution budgétaire : version ordonnateur secondaire, P50.

Remarques :

En 2018, pas moins de 447 mesures fiscales⁴ ont été recensées et un montant de 1 099,3 milliards MGA a été collecté, soit 2,7 % du PIB. Le taux de pression fiscale⁵ ou TPF en 2018 était de 12,4% contre 12,1% en 2017. S'agissant de leur contribution aux recettes totales de l'Etat, les recettes fiscales fournissent environ 79% du total, en se positionnant en première place devant les dons (19%) et les recettes non fiscales (2,1%). Les problèmes rencontrés dans le recouvrement fiscal portent sur l'identification des contribuables, la mise en œuvre des procédures de recouvrement et la régularisation des impôts à recouvrir.

Un autre aspect peut expliquer cette diminution du recouvrement fiscale ; c'est le secteur informel. En 2012, 9 emplois sur 10 se trouvent dans le secteur informel⁶ dont 75% dans les entreprises agricoles. Ce sont des activités qui ne payent pas de taxes en général et qui représentent un manque à gagner pour l'Etat.

⁴ <https://blogs.worldbank.org/fr/africacan/il-est-temps-de-reexaminer-les-depenses-fiscales-qui-coutent-cher-madagascar>. Ces données représentent la recette totale de l'Etat y compris celle de la biodiversité.

⁵ Service d'Analyse Economique et Fiscal, Bulletin fiscal annuel 2018, p23.

⁶ https://www.ilo.org/africa/about-us/offices/antananarivo/WCMS_744206/lang--fr/index.htm

3 Méthodologie

La méthodologie appliquée pour l'analyse des dépenses de la biodiversité (ADB) à Madagascar se base sur le manuel de BIOFIN, version française 2018. Ce manuel met en exergue 5 étapes afin de mettre en œuvre l'ADB. La première étape concerne les préparatifs afin de limiter la portée de l'analyse et les principales parties prenantes à l'étude. La deuxième consiste à définir les principaux paramètres qui vont être utilisés durant l'analyse et à clarifier les différentes notions qui seront prises en compte telles que les « dépenses pour la biodiversité ». La troisième étape constitue la collecte proprement dite des données auprès des entités concernées. L'analyse des données collectées vient en quatrième étape. La dernière étape de la méthodologie est constituée de la projection des dépenses futures. La figure 2 résume ces principales étapes.

Figure 2 : Les 5 étapes techniques de mise en œuvre de l'ADB



Source: Manuel de BIOFIN, 2018

3.1 Collecte des données dans le secteur public

La principale source des données concernant le secteur public est le ministère chargé de la finance. L'étude se porte sur une durée minimum de cinq années. Mais compte tenu de la disponibilité limitée de certaines informations pour l'année 2019, la période de référence retenue a été 2014 à 2018. Pour faire une étude adéquate du secteur public, il est en effet, capital de se référer à la loi de finances initiale⁷ ainsi qu'à la loi de finances rectificative⁸ et ensuite, de les comparer avec la loi de règlements⁹ votée par l'Assemblée Nationale au moins une année après afin de vérifier le montant des dépenses réelles effectuées par rapport aux lois de finance adoptées. Tout cela est mené sur la base du rapport de budget de la Cour des Comptes. Cette loi de règlements est donc très importante pour l'analyse des dépenses de la biodiversité. Or, cette loi de règlements n'est disponible que jusqu'en 2018.

- **La première étape a été d'établir une liste des institutions publiques à consulter :**

L'ADB s'est focalisée principalement sur les dépenses des ministères qui ont des programmes liés à la biodiversité, à savoir le ministère chargé de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la mer et le ministère chargé des eaux et forêts. Des informations ont été également collectées auprès des organismes étatiques tels que l'Office National pour l'Environnement (ONE) responsable des études d'impact environnemental, des compensations et des mesures environnementales, et l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM) concernant des sociétés du privé liées à la biodiversité par secteur d'activités. Le tableau 4 ci-dessous présente les institutions clés de l'ADB.

Tableau 4: Liste des institutions analysées

ENTITE	MEMBRES	DONNES COLLECTEES
MINISTERES	Présidence, Primature, Ministère en charge de la Défense et de la Sécurité Nationale, de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Eaux et forêts, de l'Energie et de l'Environnement	Programme ou activités et dépenses annuelles de la biodiversité
ORGANISME ETATIQUE	Economic Development Board of Madagascar	Liste et activité des secteurs privés
	Office National pour l'Environnement	Permis d'exploitation Etude d'Impact Environnemental Tableau de Bord Environnemental

Source: Auteur

⁷ Est la loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile (principe de l'annualité budgétaire), l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat.

⁸ A pour finalité de modifier les dispositions de la loi de finances initiale en fonction du contexte économique. Les dispositions de cette loi sont, par conséquent, moins nombreuses que celles de la loi de finances initiale.

⁹ A chaque fin d'exercice budgétaire, la loi de règlement arrête le montant définitif des dépenses et des recettes de l'Etat, ratifie les opérations réglementaires ayant affecté l'exécution du budget, fixe le résultat budgétaire et décrit les opérations de trésorerie.

- **La deuxième étape a été d'identifier les programmes des institutions publiques relatifs à la biodiversité**

La plupart des programmes ne font pas directement référence à la biodiversité et l'accès a donc initialement été mis sur toutes les dépenses dans les programmes ayant un lien avec la biodiversité, notamment tout ce qui concerne l'environnement et la lutte pour la protection de l'environnement. Plus précisément, une « dépense pour la biodiversité¹⁰ » se définit comme toute dépense dont le but est d'avoir un impact positif ou de réduire ou d'éliminer les pressions sur la biodiversité.

- **La troisième étape a été de définir les coefficients d'attribution¹¹ pour les dépenses retenues**
- **La quatrième étape a été de comparer les budgets dans les lois de finances initiales, de vérifier les changements dans les lois de finances rectificatives et de les comparer avec l'engagement définitif des dépenses réelles dans les lois de règlements.**
- **La cinquième étape a été de calculer les dépenses de la biodiversité à prix constant en 2014 pour prendre en considération l'inflation et la fluctuation du taux de change en USD comme suit :**

Tableau 5 : Calcul de l'indice de prix constant, année de base de 2014

ANNEE D'ETUDES	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Cours de dollar (en Ar)	2 555	3 166	3 280	3 192	3 455
Indice prix constant (base 2014)	1,00	1,24	1,28	1,25	1,35
Taux d'inflation	7,60%	7,90%	6,70%	8,00%	7,90%
Taux de croissance	3,20%	3,10%	4,20%	4,20%	5,10%

Source: Auteur

- **La sixième étape a été de catégoriser les dépenses de la biodiversité suivant les catégories de BIOFIN comme indiqué :**

¹⁰ Manuel BIOFIN, version 2018, P. 78

¹¹ Selon le Manuel BIOFIN

Tableau 6: *Catégorie de dépense BIOFIN*

Les neuf catégories BIOFIN	Précédentes catégories BIOFIN
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et connaissances sur la biodiversité • Économie verte • Gestion de la pollution 	Intégration
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation durable • Biosécurité 	Utilisation durable
Zones protégées et autres mesures de conservation	Protection
Restauration	Restauration
Accès aux ressources et partage des bénéfices	Accès aux ressources et partage des bénéfices ¹⁷
Planification et financement du développement et de la biodiversité	Habilitation

Source: Manuel BIOFIN, 2018

3.2 Collecte des données dans le secteur privé et les ONG

Si pour les dépenses sur la biodiversité du secteur public, il est possible de se référer aux lois de finances, pour le secteur privé et les ONG, seuls les chiffres d'affaires sont disponibles. Une fiche d'enquêtes a été développée pour collecter des données sur les dépenses liées à la biodiversité (voir Annexe 1) au niveau d'ONG représentatives et d'un échantillon d'entreprises privées. Les secteurs clés retenus ont été la pêche, l'élevage, la foresterie, le tourisme, la production des huiles essentielles et la menuiserie.

Cette approche s'appuyant sur des fiches d'enquête basées sur un échantillonnage a été nécessaire du fait du manque de base de données nationale sur le secteur privé et les ONG à Madagascar, de l'impossibilité de couvrir sur le vaste territoire Malagasy, due à des contraintes de temps, de budget et de mobilité imposées par la pandémie du COVID-19.

Le tableau 7 ci-dessous présente la liste des compagnies privées par secteur d'activité qui ont été retenues pour cette analyse.

Tableau 7: *Les entités questionnées suivant leurs secteurs d'activités*

SECTEUR D'ACTIVITES	NOMBRES D'ENTITES
AGRICULTURE ET HUILLE ESSENTIELLE	3
PECHE ET AQUACULTURE	3
TOURISME	4
MINES	2
FORET	1
ONG et FONDATION	6

Source: Auteur

3.3 Les coefficients d'attribution des dépenses pour la biodiversité

Les coefficients d'attribution des dépenses pour la biodiversité adoptés à Madagascar sont ceux indiqués dans le manuel BIOFIN 2018. Les dépenses pour la biodiversité incluent des dépenses « primaires » et « secondaires ». Les coefficients d'attribution pour les dépenses primaires et secondaires sont indiqués dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8 : Guide de coefficient d'attribution de la dépense pour la biodiversité de BIOFIN

Niveau d'attribution	Attribution médiane	Fourchette	Exemples de dépenses
Primaires	100 %	Néant	Gestion de zones protégées, restauration du corail, lutte contre le braconnage, élimination des espèces exotiques envahissantes (EEE), etc.
Secondaires			
Élevé	75%	± 15	Éducation à la biodiversité, mesures de conservation du secteur privé, programmes de PSE
Moyen	50%	± 15	Soutien à l'agriculture biologique, gestion des bassins hydrographiques
Moyen-faible	25%	± 15	Utilisation durable des zones humides, pêcheries durables, adaptation aux écosystèmes
Faible	5%	± 5	Amélioration des systèmes d'irrigation, réduction de l'utilisation d'engrais, sylviculture durable
Marginal	1%	± 1	Contrôle de la pollution
Négligeable	0		Atténuation des changements climatiques par le secteur de l'énergie

Source: Manuel BIOFIN 2018

4 Résultats

Avant de présenter le résultat de l'analyse sur les dépenses pour la biodiversité, il est indispensable de présenter les indicateurs économiques clés de Madagascar sur la période 2014-2018. Le tableau 9 ci-dessous indique ces indicateurs, dont le PIB de Madagascar, ce PIB converti en dollars ; le PIB par habitant, le cours des dollars en Ariary, le taux d'inflation, l'Indicateur de Développement Humain (IDH) et le taux de croissance.

Tableau 9: Indicateurs économiques de Madagascar

INDICATEUR ECONOMIQUE	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
PIB (Mds Ar)	25 629	28 586	31 772	35 734	40 186
PIB en \$ (Milliards)	10,03	9,03	9,68	11,20	11,63
PIB par habitant (Us dollar)	450,00	402,00	401,00	448,00	479,00
Cours de dollar (en Ar)	2 555	3 166	3 280	3 192	3 455
Taux d'inflation	7,60%	7,90%	6,70%	8,00%	7,90%
IDH	0,512	0,514	0,517	0,519	0,512
Taux de croissance	3,20%	3,10%	4,20%	4,20%	5,10%

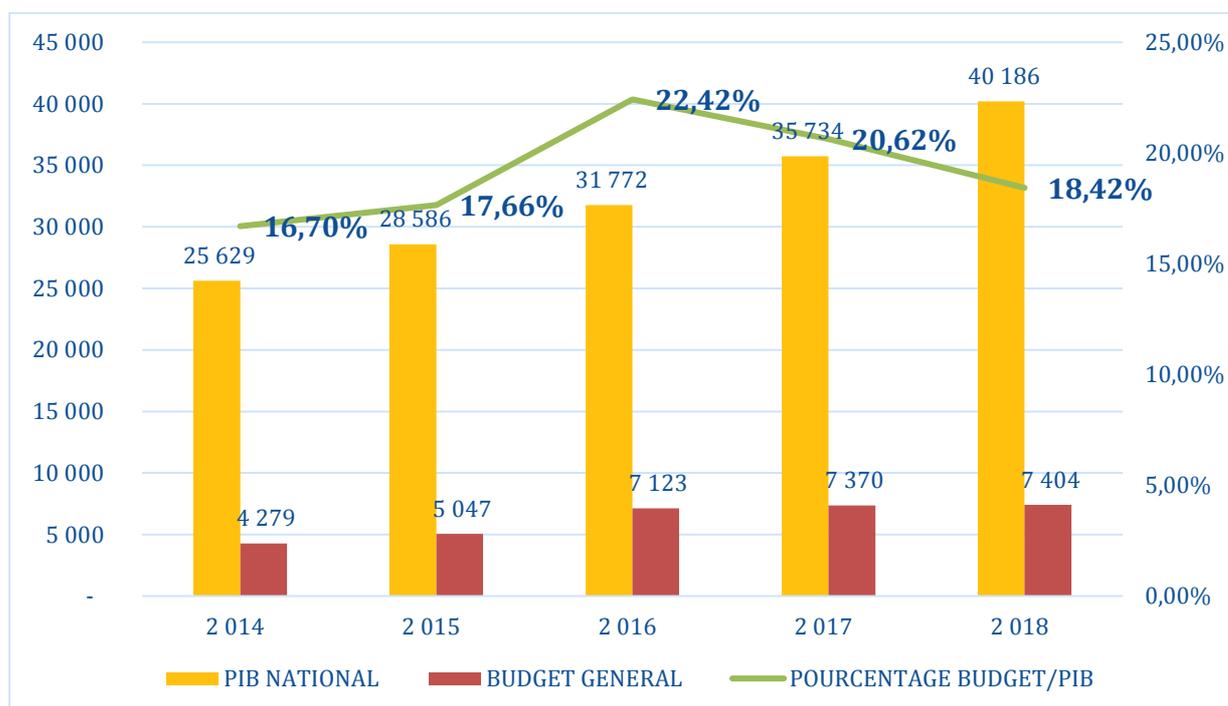
Source : Ministère de l'Economie et de la Planification, Rapport Economique et Financier, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

L'importance de ces indicateurs permet de connaître la situation économique de Madagascar. En 2014, le PIB est de 25 629 milliards d'ariary. En 5 ans, il est augmenté jusqu'à 40 186 milliards. C'est une performance économique très évoluée, mais vu le taux d'inflation de plus de 7% annuel, cette augmentation du PIB ne reflète pas vraiment le taux de croissance de 3,1% en 2014 à 5,10% en 2018. En se référant au PIB par habitant, 75% de la population¹² vivent toujours sous le seuil international de pauvreté, moins de 500US \$ par an. La raison de ce faible niveau du PIB est connue. En effet, l'activité économique de cette population se tourne autour de l'agriculture qui dépend probablement de la qualité de l'environnement tel que la forêt, l'eau et le sol ainsi que le climat. Lorsqu'on regarde l'économie nationale, l'agriculture ne génère pas de revenu par rapport aux secteurs comme le commerce et le transport. C'est la raison pour laquelle, le PIB national est très petit par rapport aux autres pays dans le monde.

Pour mieux comprendre l'économie nationale entre 2014 et 2018, la figure ci-dessous montre l'évolution du PIB et du budget de l'Etat. Ainsi, le budget national représente 16,70% du PIB pour l'année 2014 et 18,42% pour 2018. Une exception pour l'année 2016 avec 22,42%.

¹² <https://www.banquemondiale.org/fr/country/madagascar/overview>

Figure 3 : Comparaison de l'évolution du PIB national par rapport au budget, en milliards Ariary



Source : Auteur

Au cours de 5 ans d'études, le budget général n'a pas changé de manière significative. En moyenne, ce budget est de 6 244 milliards d'ariary. Le cas maximum s'était pour l'année 2016, avec une somme de 7 123 milliards d'ariary. On a constaté que le PIB national augmente plus vite alors que le budget national reste stable. L'apport du secteur privé peut expliquer cette augmentation de la valeur du PIB.

Pour la suite de la présentation du résultat, on va décortiquer l'ADB en 4 grandes parties. La première partie étant la présentation des dépenses liées à la biodiversité. La seconde partie parle de l'apport des partenaires financiers pour la biodiversité de Madagascar. La troisième concerne les recettes de la biodiversité et enfin, la quatrième partie, c'est la comparaison entre les dépenses et les recettes.

4.1 Les dépenses pour la biodiversité

4.1.1 Les dépenses du secteur public pour la biodiversité

4.1.1.1 Attribution de dépenses de la biodiversité

Le tableau 10 présente la répartition entre les dépenses primaires et secondaires de la biodiversité de Madagascar suivant l'approche proposée dans le manuel BIOFIN 2018. Les données sont tirées du programme ministériel avec leurs montants respectifs indiqués dans la loi de finance initiale et rectificative.

Les catégories de dépenses « **primaires** » regroupent les dépenses relatives à l'éradication du trafic de bois précieux, à la surveillance de la pêche, à la préservation de la mer, au contrôle des aires protégées et à la gestion forestière.

Les catégories de dépenses « **secondaires** » regroupent :

- Les dépenses secondaires « **élevées** » contribuent fortement à la biodiversité et incluent les dépenses relatives au programme de révolution verte, à la gestion durable des ressources naturelles, ainsi qu'à la sensibilisation, à la formation et au renforcement de capacité des parties prenantes de l'environnement.
- Les dépenses secondaires contribuant moyennement, dites « **moyens** » et « **moyens-faibles** » concernent la surveillance, des côtes, la professionnalisation des pêches, la gestion des catastrophes, la valorisation du potentiel touristique et l'amélioration de la production de miel.
- Les dépenses secondaires contribuant faiblement à la biodiversité, dites « **faibles** », « **marginales** » et « **négligeables** » correspondent aux dépenses relatives à la gestion des eaux potables, à la gestion des engrais et à l'exploitation des énergies locales.

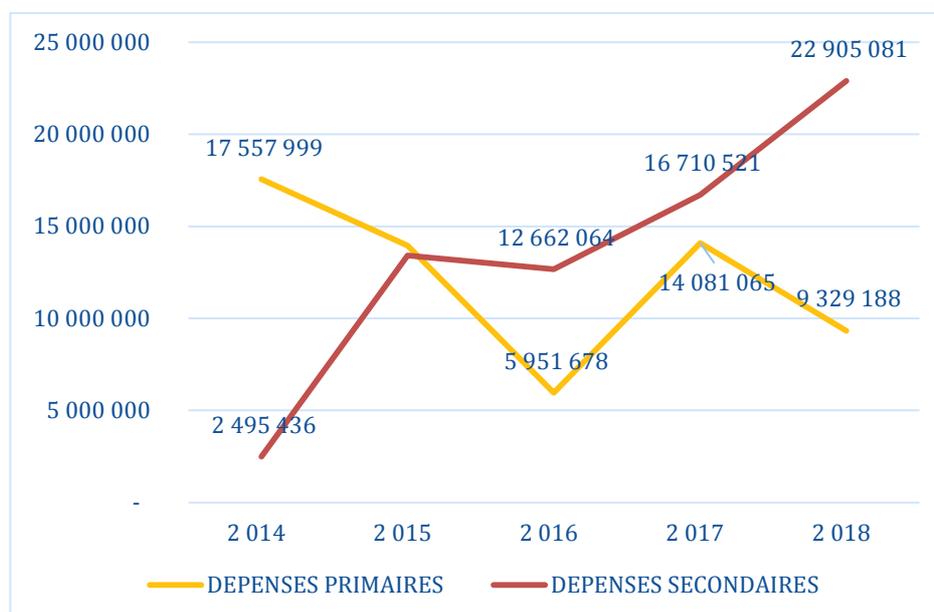
Tableau 10: Attribution de dépenses primaire et secondaire, en milliers Ariary

ATTRIBUTION	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	TOTAL
PRIMAIRE	17 557 999	13 953 882	5 951 678	14 081 065	9 329 188	60 873 812
Secondaire Elevé	686 791	9 314 422	7 000 031	6 459 934	9 173 839	32 635 017
Secondaire Moyen	43 877	1 685 440	2 949 507	5 900 666	8 333 041	18 912 531
Secondaire Moyen-faible	571 576	1 002 386	808 757	3 029 212	3 691 150	9 103 081
Secondaire Faible	1 179 668	1 414 116	1 869 756	1 226 919	1 652 517	7 342 976
Secondaire Marginale	-			93 790	54 534	148 324
Négligeable	13 524	4 642	34 013			52 179
TOTAL	20 053 435	27 374 888	18 613 742	30 791 586	32 234 269	129 067 920

Source : LR (Réalisation) pour 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 (tendance des années précédentes)

Sur cinq ans, les dépenses primaires représentent 47% des dépenses de biodiversité de l'Etat en termes de budget et 53% pour les dépenses secondaires. Il est important de noter que les dépenses primaires diminuent sur la période d'étude de manière importante, montrant un désengagement de l'Etat pour la conservation de la biodiversité.

Figure 4: Evolution des dépenses primaires et secondaires totales en milliers Ariary

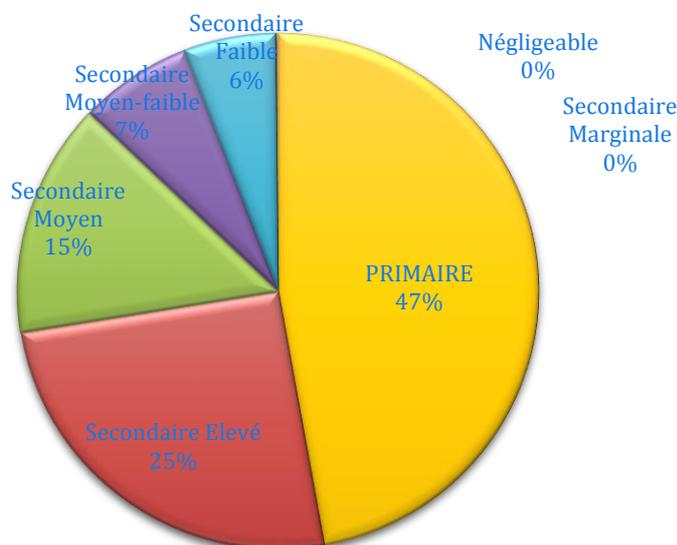


Source : Auteur

Entre 2016 et 2018, les dépenses primaires sont en dessous des dépenses secondaires. Et en 2018, le montant des dépenses secondaires s'était doublé de celui des primaires. Lorsqu'on regarde les programmes de l'Etat au cours de ces trois années, on a constaté une diminution de ses engagements sur la lutte contre le trafic des bois précieux, la gestion de la pêche ainsi que la protection, la valorisation du capital naturel et surtout la gestion des aires protégées. Tandis qu'un fort engagement de l'Etat dans des programmes comme la gestion durable de l'environnement, la contribution à l'amélioration de la production animale et la gestion des ressources humaines dans des ministères clés pour la biodiversité.

La répartition entre les différentes catégories de dépenses de la biodiversité est illustrée par la figure 5 ci-dessous. Les dépenses primaires représentent 47% des dépenses allouées par l'Etat et le reste était pour les dépenses secondaires.

Figure 5 : Pourcentage de l'attribution de dépense publique pour la biodiversité de 2014-2018



Source: Auteur

4.1.1.2 Part de la biodiversité par rapport au budget

Le budget total public est composé du budget général, du budget annexe, de comptes particuliers de trésor, des opérations génératrices de fonds de contrevaieurs et assimilées ainsi que des opérations en capital de la dette publique. Le tableau 11 présente pour chaque année le budget général de l'Etat, le budget alloué pour la biodiversité ainsi que la dépense réelle des dépenses relatives à la biodiversité par rapport au budget alloué pour la biodiversité. Les montants du budget général et alloué sont obtenus sur le document de la loi de finance rectificative pour 2014 jusqu'au 2018.

Suivant les programmes de chaque département ministériel, le budget alloué pour la biodiversité passe de 99 milliards d'ariary en 2014 à 256 milliards en 2018 ; ce qui représente 2 fois et plus. En termes de performance, l'Etat a affiché une bonne volonté d'accroître sa part des dépenses. Mais au niveau de la dépense réelle de la biodiversité, cette tendance n'est pas respectée. Sur une somme de 878 milliards Ariary du budget alloué sur 5 ans, l'Etat n'a dépensé que 129 milliards Ariary soit 14,69% seulement.

Tableau 11: Dépense réelle pour la biodiversité par rapport au budget général et au budget alloué pour la biodiversité en Ariary

Année	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	TOTAL 5ans
Budget général de l'Etat	4 279 647 941 000	5 047 980 666 000	7 123 315 579 000	7 370 136 187 000	7 404 366 544 000	31 225 446 917 000
Budget alloué pour la biodiversité	99 016 326 000	163 934 593 000	143 514 147 000	215 619 001 000	256 192 228 000	878 276 295 000
Dépense réelle Biodiversité	20 053 431 000	27 374 883 000	18 613 741 000	30 791 586 000	32 234 272 000	129 067 913 000
Pourcentage entre budget général et budget alloué à la biodiversité	2,31%	3,25%	2,01%	2,93%	3,46%	2,81%
Pourcentage entre budget général et la dépense réelle Biodiversité	0,47%	0,54%	0,26%	0,42%	0,44%	0,41%

Source: LFI/LFR (Inscription) et LR (Réalisation) pour 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

Le pourcentage entre le budget général de l'Etat et le budget pour la biodiversité est inférieur de 3%. En 2014, par exemple, le budget de la biodiversité représentait 2,31% du budget général et en 2018, elle était de 3,46%. Ce pourcentage nous signale que d'autres secteurs tels que l'éducation, la santé et la sécurité ont pris la priorité sur la biodiversité. Par contre, l'objectif de la BIOFIN est d'inciter l'Etat à accroître d'une manière conséquente sa part de biodiversité, surtout par l'engagement financier.

4.1.1.3 Dépense de biodiversité du secteur public en US \$ et en prix constant 2014

Une analyse des dépenses de la biodiversité en US \$ à prix constant a été également réalisée pour tenir compte de l'inflation et de la fluctuation du taux de change. Les résultats sont présentés dans le tableau 12 et la figure 6 ci-dessous.

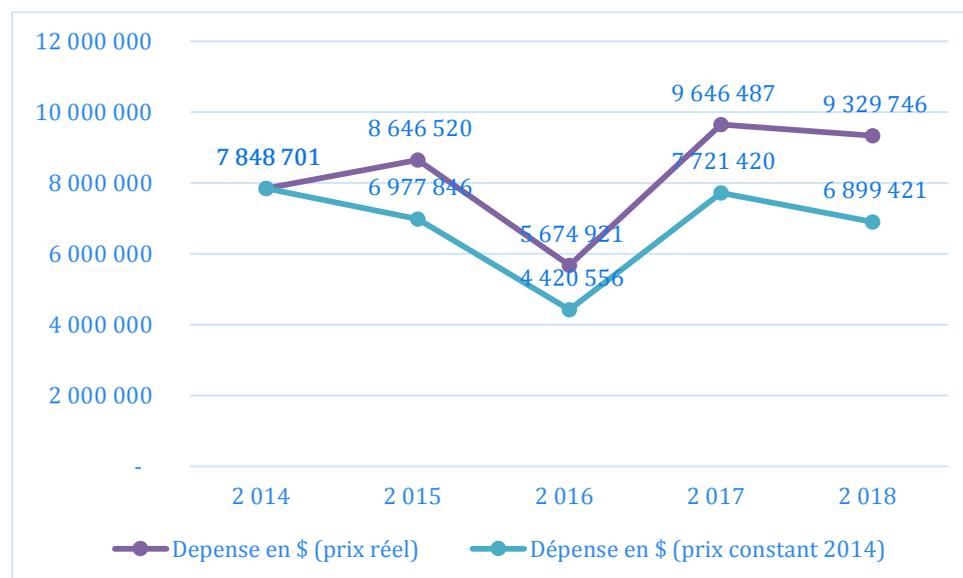
Tableau 12: Dépense de biodiversité du secteur public à prix constant 2014

Année d'études	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Dépense réelle de la biodiversité	20 053 431 000	27 374 883 000	18 613 741 000	30 791 586 000	32 234 272 000
Cours de US \$ par rapport à Ariary	2 555	3 166	3 280	3 192	3 455
Indice prix constant (base 2014)	1,00	1,24	1,28	1,25	1,35
Dépense en US \$ (prix réel)	7 848 701	8 646 520	5 674 921	9 646 487	9 329 746
Dépense en US \$ (prix constant 2014)	7 848 701	6 977 846	4 420 556	7 721 420	6 899 421

Source : Auteur

L'introduction de coefficients d'attribution et le prix constant de 2014 permet d'obtenir la valeur maximum des dépenses de la biodiversité pour l'Etat aux alentours de 7,8 millions de dollars en 2014. La valeur en 2016 est très réduite avec une somme de moins de 5 millions de \$.

Figure 6 : Dépense de biodiversité du secteur public en dollar (US \$) à prix constant de 2014



Source : Auteur

En appliquant l'indice de prix constant basé pour l'année 2014, la valeur de dépense pour la biodiversité est passée de 9 millions à 6,89 millions de \$ entre 2014 et 2018, correspondant à une diminution de 26% de la valeur réelle des dépenses réalisées pour la biodiversité.

Cette diminution informe une signification très importante. Même si la dépense de l'Etat vis-à-vis de la biodiversité a une tendance croissante, compte tenu du taux d'inflation, cette valeur va diminuer.

4.1.1.4 Dépense du fonctionnement et d'investissement du secteur public pour la biodiversité

Le tableau 13 présente les dépenses publiques de la biodiversité en fonctionnement et en investissement converties en dollars sur les 5 années d'études. Les dépenses nominales de fonctionnement et les dépenses d'investissement ont tendance à s'accroître. Si en 2014 celles-ci étaient de 7 848 701 dollars, en 2018, elles étaient de 9 329 746 dollars, soit une augmentation de 18,87% en 5 ans.

Ces montants ne représentent que la valeur au niveau des dépenses nominales dans la loi de règlement qui prend en compte le coefficient d'attribution, mais non pas le taux d'inflation.

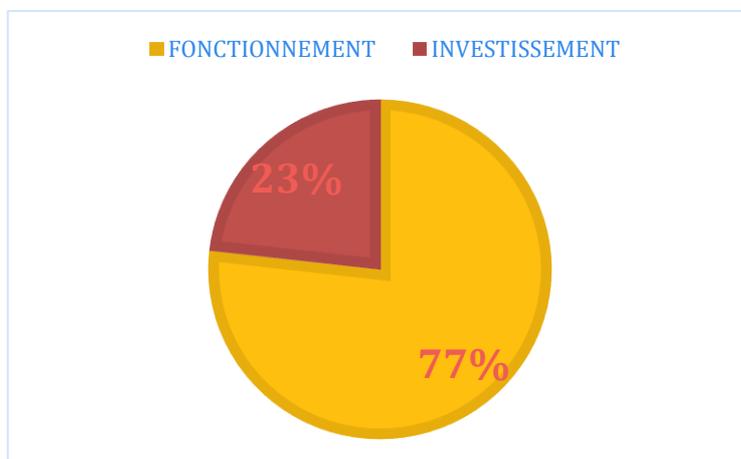
Tableau 13: Ensemble des dépenses publiques entre 2014-2018 en milliers d'ariary

ANNEE D'ETUDES	DEPENSE POUR LA BIODIVERSITE				COURS DE DOLLAR
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	EN US \$	
2014	14 646 438	5 406 994	20 053 432	7 849	2 555
2015	20 599 727	6 775 157	27 374 884	8 647	3 166
2016	12 871 525	5 742 216	18 613 741	5 675	3 280
2017	24 453 161	6 338 425	30 791 586	9 646	3 192
2018	26 522 280	5 711 991	32 234 271	9 330	3 455
TOTAL	99 093 132	29 974 782	129 067 914	41 146	

Source: MEF, document budgétaire, portant la Loi des Règlements (Réalisation) pour 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018

Les dépenses de fonctionnement sont composées par le solde du personnel, les indemnités, les achats de biens et de services, les transferts et les subventions, tandis que les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital comme les acquisitions mobilières et immobilières, les travaux d'infrastructures et les subventions d'équipement. Les financements extérieurs ne sont pas comptés dans l'investissement.

Figure 7 : Comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre 2014-2018 (en milliers d'ariary)



Source : Auteur

L'utilisation de l'investissement public¹³ ne reflète pas l'évolution des dépenses concernant la biodiversité. D'autre part, 70% des dépenses enregistrées dans le budget d'investissement correspondent à des achats de biens de capitaux (souvent en plus des véhicules). Ensuite, les dépenses d'entretien sont fortement négligées, si bien que le capital naturel existant se détériore.

4.1.1.5 Répartition des dépenses de la biodiversité selon les catégories de BIOFIN

Le manuel BIOFIN 2018, comme indiqué dans le tableau 6, propose une catégorisation des dépenses axée sur neuf éléments essentiels : sensibilisation et connaissance sur la biodiversité, économie verte, gestion de la pollution, utilisation durable, biosécurité, zones protégées et autres mesures de conservation, restauration, accès aux ressources et partage des bénéfices et planification et financement du développement et de la biodiversité.

Le tableau 14 ci-dessous présente le résultat de la catégorisation des dépenses totales de la biodiversité selon les catégories BIOFIN.

¹³Source : https://blogs.worldbank.org/sites/default/files/africacan/madagascar_note_sur_politique_budgetaire_ju1_2011.pdf

Tableau 14: Montant total des dépenses pour la biodiversité par activités et par catégorie BIOFIN de dépenses pour chaque institution publique à Madagascar de 2014 à 2018

En milliers Ar

ACTIVITES	INDICATEURS	CATEGORIE DE DEPENSE BIOFIN	MONTANT DES DEPENSES DE LA BIODIVERSITE	POURCENTAGE
PRESIDENCE				
Lancer une révolution verte durable	Nombre d'unités du Service Civique opérationnelles	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	1 705 990	1%
PRIMATURE				
Eradiquer le trafic de bois de rose et de bois d'ébène	Nombre d'exploitation et d'exportation illicite des bois de rose et des bois d'ébène arrêté	Zones protégées et autres mesures de protection	811 000	1%
Fusion d'information maritime	Réduire la pollution en mer	Gestion de la pollution	261 309	
	Nombre des trafics illicites des ressources naturelles réduit	Zones protégées et autres mesures de protection		
Mise en œuvre de filets de sécurité sociale ou de Protection Sociale à l'endroit des couches de la population pauvres et vulnérables dans les régions victimes de l'invasion acridienne	Nombre des bénéficiaires directs du projet	Accès aux ressources et partage des bénéfices	10 389	
	Nombre de ménages bénéficiaires			
	Hommes-jour créés			
	Superficie dépourvue de service de l'irrigation et de drainage			
SECURITE PUBLIQUE ET GENDARMERIE NATIONALE				
Déceler et démanteler les trafics divers (ressources naturelles, minières et forestières surtout)	Nombre d'infractions relatives au trafic de diverses ressources constatées	Zones protégées et autres mesures de protection	429 875	4%
Lutte contre les exportations illicites des ressources naturelles et des délinquances financières	Taux d'élucidation de délinquance : dont économique et financière	Zones protégées et autres mesures de protection	40 105	
Lutter contre les exportations illicites des ressources naturelles et les délinquances financières	Taux d'élucidation de délinquance : dont économiques et financiers	Zones protégées et autres mesures de protection	97 419	
Protéger nos côtes, nos eaux territoriales (contre la piraterie maritime), notre zone économique exclusive et nos ressources naturelles	Nombre de surveillances côtières effectuées	Zones protégées et autres mesures de protection	429 875	
Protéger, conserver et valoriser durablement le	Nombre de surveillance côtière effectuée		4 814 210	

ACTIVITES	INDICATEURS	CATEGORIE DE DEPENSE BIOFIN	MONTANT DES DEPENSES DE LA BIODIVERSITE	POURCENTAGE
capital naturel et les écosystèmes	Nombre d'individus arrêtés dans le cadre du trafic des ressources naturelles	Zones protégées et autres mesures de protection		
	Nombre de rondins saisis			
MINISTERE EN CHARGE DE L'INTERIEUR				
Actualisation de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des catastrophes (SNGRC) face au changement climatique et aux risques industriels	Taux de réalisation des travaux de mise à jour de la stratégie de gestion des risques et des catastrophes	Gestion de la pollution	8 427	0%
Augmentation de la capacité de réponse aux catastrophes	Taux de couverture en intervention post catastrophe : cyclone et inondation	Restauration	8 427	
MINISTERE EN CHARGE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE, DE MINES ET DE L'HYDROCARBURE				
Assurer l'exécution des engagements social, environnemental, technique et économique du secteur privé et des industries	Nombre des industries ou du secteur privé ayant appliqué	Accès aux ressources et partage des bénéfices	748	7%
Promouvoir l'exploitation rationnelle des sources d'énergie locales	Nombre de ressources d'énergie renouvelables développées et de ressources d'énergie non renouvelables promues	Economie verte	18 165	
Réduire la dépendance aux carburants d'origine fossile	Nombre d'unités de production artisanale de bioéthanol opérationnelles	Economie verte	-	
Régulariser les opérateurs vis-à-vis de l'environnement	Nombre de permis et d'autorisations environnementales délivrés	Accès aux ressources et partage des bénéfices	1 355 466	
Remettre en état la bibliothèque géologique	Nombre de nouveaux documents dans la bibliothèque	Restauration	1 355 466	
Satisfaire durablement les besoins en bois énergie	Part de surface des forêts de plantation à des fins énergétiques	Utilisation durable	6 081 001	
MINISTERE EN CHARGE DE TOURISME				
Valorisation du potentiel touristique	Recettes générées par le secteur	Accès aux ressources et partage des bénéfices	1 756 747	1%
	Nombre de touristes visitant Madagascar	Economie verte		
MINISTERE EN CHARGE DE L'EAU				
Accès de la population à l'eau potable assuré de manière durable	Taux de desserte en eau potable National	Utilisation durable	7 330 483	6%
	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain			

ACTIVITES	INDICATEURS	CATEGORIE DE DEPENSE BIOFIN	MONTANT DES DEPENSES DE LA BIODIVERSITE	POURCENTAGE
MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE, L'ELEVAGE ET DE LA MER				
Amélioration de la production animale	Mise en place des centres de production des géniteurs spécialisés	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	1 145 848	38%
Aménager, réhabiliter et entretenir des réseaux hydro agricoles	Superficie hydro agricole aménagée ou réhabilitée	Utilisation durable	5 006	
	Bassins versants protégés			
Assurer l'amélioration des performances et l'exploitation des animaux	Exploitations améliorées mises en place	Utilisation durable	1 131 996	
	Parcelles améliorées			
	Centres d'amélioration génétique fonctionnels			
Assurer la disponibilité, l'accessibilité et la compétitivité des produits du zébu et du miel sur le marché	Acteurs formés	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	1 161 154	
	Exploitation d'élevage agréée	Utilisation durable		
	Miel disponible	Economie verte		
Contribuer à la gestion durable de l'environnement (décret MECIE)	Dossier EIE/PREE évalué	Planification du développement et de la biodiversité	19 488 321	
	Séances de sensibilisation et information	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité		
Contribuer à l'amélioration de la production animale, à l'accessibilité et à la compétitivité des produits sur le marché	Miel disponible (consommation locale et export)	Utilisation durable	2 355 687	
	Centres de production des géniteurs spécialisés mis en place	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité		
Coordonner l'action de l'Etat en mer	Autorités maritimes régionales mises en place	Zones protégées et autres mesures de protection	41 346	
	Interventions et missions effectuées	Planification du développement et de la biodiversité		
	Actions interministérielles réalisées			
	Formations réalisées	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité		
Former et sensibiliser sur les textes réglementaires	Acteurs économiques formés et sensibilisés	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	82 877	
Gérer efficacement les ressources humaines et le patrimoine du SEMer	Marchés passés et lancés auprès de l'Autorité de la Régulation des Marchés Publics (ARMP)	Accès aux ressources et partage des bénéfices	2 875 359	
	Personnel formé	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité		
	Connexion internet haut débit accessible au SEMer			

ACTIVITES	INDICATEURS	CATEGORIE DE DEPENSE BIOFIN	MONTANT DES DEPENSES DE LA BIODIVERSITE	POURCENTAGE
	Informations du SEMer diffusées et disponibles			
	Personnel nommé et recruté			
	Situation administrative régularisée	Planification du développement et de la biodiversité		
	Plan de développement élaboré			
	Dossiers de contentieux traités			
Gérer les ressources halieutiques	Régions touchées par les enquêtes statistiques	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	1 404 742	
	Régions touchées par l'enquête cadre			
Gérer les ressources marines et les activités maritimes	Une base de données scientifiques fiables mise en place et opérationnelle	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	41 346	
	Autorité scientifique marine nationale mise en place et opérationnelle	Zones protégées et autres mesures de protection		
	Système d'Informations scientifiques mis en place et opérationnel	Planification du développement et de la biodiversité		
	Document de planification spatiale marine élaborée			
Instaurer la gouvernance de l'espace maritime	Textes juridiques relatifs à la gouvernance de la mer élaborés	Planification du développement et de la biodiversité	41 386	
	Document stratégique sur la politique maritime nationale élaboré			
Lutter contre les criquets et/ou les ravageurs des végétaux	Superficies infestées et traitées	Biosécurité	5 843 139	
	Certificats phytosanitaires délivrés			
Semences améliorées disponibles aux producteurs		Economie verte	18 196	
Mettre à la disposition des producteurs des engrais	Engrais distribués	Economie verte	7 298	
Mettre à la disposition des (riz) pisciculteurs des alevins de tilapia	Alevins disponibles	Utilisation durable	1 085 014	
Optimiser l'exploitation des ressources halieutiques	Autorisation d'installation de l'élevage en cage	Utilisation durable	1 404 762	
	Licences de pêche et permis de collecte des produits halieutiques délivrés	Zones protégées et autres mesures de protection		
Poser la réglementation régissant la pêche et l'agriculture	Textes législatifs et réglementaires approuvés	Planification du développement et de la biodiversité	5 366	

ACTIVITES	INDICATEURS	CATEGORIE DE DEPENSE BIOFIN	MONTANT DES DEPENSES DE LA BIODIVERSITE	POURCENTAGE
Préservation et amélioration de l'environnement liées à l'élevage	Entités auditées	Utilisation durable	23 261	
	Séance de sensibilisation sur le Décret MECIE	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité		
	Textes réglementaires mis à jour et élaborés	Planification du développement et de la biodiversité		
Préserver la mer	Extension des surfaces des Aires Marines Protégées bien gérées à Madagascar	Zones protégées et autres mesures de protection	41 346	
	Listes des espèces marines protégées et des écosystèmes sensibles, établies et leurs statuts mis à jour			
	Avènement de l'Intoxication collective par Consommation d'Animaux Marins (ICAM) réduit			
	Régions côtières touchées par les activités visant à augmenter la capacité de résilience et d'adaptation des communautés locales face au changement climatique initiées			
	Evènement de Pollution marine contrôlé	Gestion de la pollution		
Procéder à l'étude des impacts environnementaux	Nombre de rapports environnementaux(PRRE)	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	94 717	
	Textes législatifs et réglementaires approuvés	Planification du développement et de la biodiversité		
Professionaliser les pêcheurs et les aquaculteurs traditionnels et familiaux	Régions touchées par la sensibilisation, la vulgarisation et la formation	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	1 404 762	
	Cages installées	Economie verte		
	Production des ressources halieutiques	Utilisation durable		
Renforcement de capacité des acteurs concernés	Formation des techniciens en matière de Bien-être animal	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	1 131 996	
	Animation et encadrement sur le FIB et le Bien-être animal			
Réformer et moderniser les pratiques agricoles à travers la diffusion des meilleures techniques	Production de semences améliorées et cession aux producteurs	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	100 733	
Renforcer la capacité des acteurs	Techniciens formés en matière de Bien-être animal	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	2 355 687	
	Animation et encadrement sur le FIN, réalisés			

ACTIVITES	INDICATEURS	CATEGORIE DE DEPENSE BIOFIN	MONTANT DES DEPENSES DE LA BIODIVERSITE	POURCENTAGE	
Renforcer les capacités des techniciens et des pisciculteurs	Techniciens et pisciculteurs formés	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	1 085 014		
Respecter et faire respecter les réglementations en matière de pêche et d'aquaculture à Madagascar	Centre de surveillance de Pêche en fonctionnement optimal, efficient et pérenne	Planification du développement et de la biodiversité	117 797		
Valoriser la mer en économie bleue	Environnement propice au développement de l'économie bleue présent	Economie verte	41 346		
	Des partenariats techniques et financiers relatifs à l'économie bleue développés à Madagascar				
	PME d'innovation en économie bleue créée à Madagascar	Sensibilisation et connaissance à la biodiversité			
Vulgariser les techniques culturelles	Groupement des paysans encadrés	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	4 332 150		
	Directions Régionales appuyées				
	Paysans et groupements de paysans encadrés				
MINISTERE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FORET ET DE L'ÉCOLOGIE					
Amélioration des systèmes de contrôle forestiers	Contrôle effectué	Zones protégées et autres mesures de protection	7 116 610		
	Nombre de contrôles effectués				
Améliorer des systèmes d'information forestiers et environnementaux	Thèmes de formation dispensés	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	738 605		
	Activité d'IEC environnementale promue				
Améliorer les systèmes d'information forestiers, écologiques et environnementaux	Thèmes de formation dispensés	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	22 284 897		
	Activité d'IEC environnementale promue				
Assurer l'efficacité de la gestion et de la pérennisation des Aires protégées pour le Développement Durable	Suivi écologique effectué dans les aires protégées	Zones protégées et autres mesures de protection	7 116 610	42%	
Développer les potentialités des ressources forestières tout en valorisant ses produits	Superficies reboisées et restaurées	Restauration	7 116 610		
Développer, mettre en cohérence et faire appliquer les instruments politiques, juridiques, institutionnels ainsi que	Instruments de politique élaborés	Planification du développement et de la biodiversité	8 600 542		

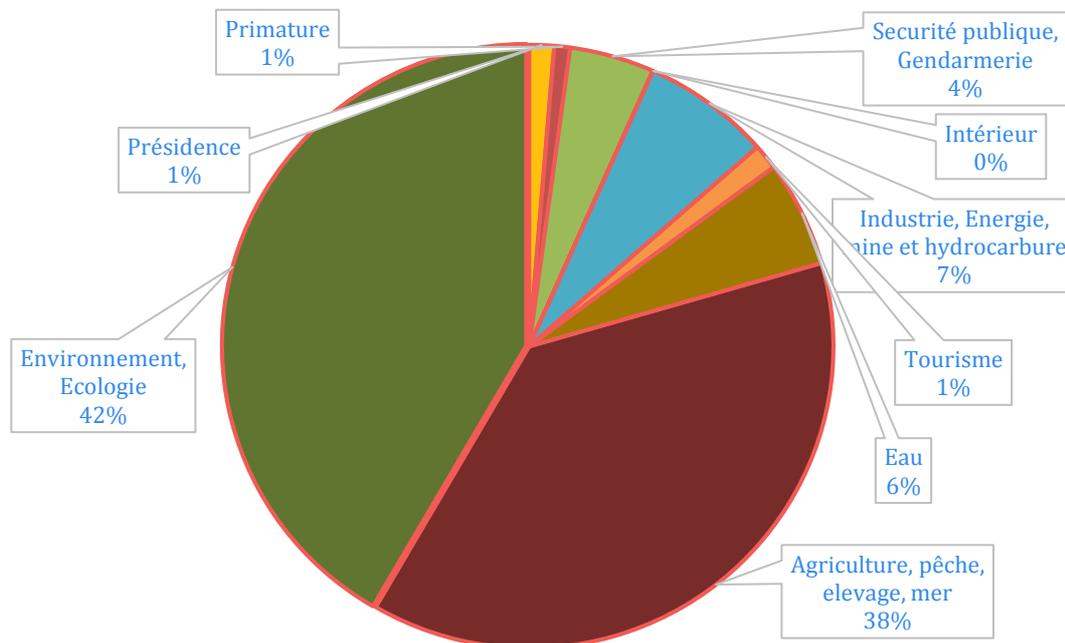
ACTIVITES	INDICATEURS	CATEGORIE DE DEPENSE BIOFIN	MONTANT DES DEPENSES DE LA BIODIVERSITE	POURCENTAGE
des cadres normatifs et coopératifs				
Intégrer la dimension environnementale dans tous les programmes, les politiques et les plans sectoriels à tous les niveaux	Plainte environnementale traitée	Accès aux ressources et partage des bénéfices	327 473	
	Activité d'IEC environnementale promue	Sensibilisation et connaissance de la biodiversité	327 473	
	Projet contribuant dans la lutte contre les impacts du changement climatique ayant obtenu un financement	Planification du développement et de la biodiversité	56 342	
TOTAL			129 067 916	

Source : MEF, rapport annuel de performances 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

Le ministère en charge de l'environnement présente 42% des dépenses totales pour la biodiversité. Son activité touche principalement l'amélioration du système de contrôle et d'information forestière, la gestion des aires protégées, l'application des instruments politiques, juridiques, institutionnels, des cadres normatifs et coopératifs ainsi que le reboisement. En seconde position, il y a le ministère en charge de l'agriculture qui comprend la pêche et l'élevage avec 38% du montant total des dépenses pour la biodiversité. Ses activités sont très variées, dont la gestion du sol/culture, des animaux et de la mer, la lutte contre les criquets et les ravageurs et le renforcement de capacité en matière de protection de l'environnement.

La figure 8 ci-dessous présente la ventilation des dépenses pour la biodiversité entre les différentes institutions publiques.

Figure 8 : Pourcentage de dépense pour la biodiversité du gouvernement



Source : Auteur

Sur la période 2014-2018, comme indiqué dans le tableau 15, pour la Présidence, la Primature, les ministères chargés de la sécurité nationale et de l'Intérieur, les dépenses de la biodiversité représentaient moins de 0,5% de leurs dépenses totales respectives. Tandis que pour les ministères chargés de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture et du tourisme, ce taux était de 3 à 7%. Seul le ministère en charge de l'Environnement a consacré plus de 20% de ses dépenses à la conservation de la biodiversité pendant cette période.

Tableau 15: Comparaison des dépenses totales et des dépenses pour la biodiversité pour chaque institution de 2014-2018

En milliers Ariary

ANNEE	PRESIDENCE			PRIMATURE			Sécurité publique, Gendarmerie		
	DEPENSE REELLE	BIODIVERSITE	%GE	DEPENSE REELLE	BIODIVERSITE	%GE	DEPENSE REELLE	BIODIVERSITE	%GE
2014	33 285 000	583 249	1,75%	33 833 500	-	0,00%	402 411 170	6 534	0,00%
2015	46 188 754	217 316	0,47%	44 865 614	10 389	0,02%	421 267 308	893 320	0,21%
2016	79 993 193	201 508	0,25%	61 387 970	370 135	0,60%	455 633 229	446 622	0,10%
2017	75 367 174	326 748	0,43%	112 679 818	474 777	0,42%	517 390 478	1 876 796	0,36%
2018	6 332 000	377 169	5,96%	46 430 000	227 396	0,49%	8 120 000	2 588 210	31,87%
TOTAL	241 166 121	1 705 990	0,71%	299 196 902	1 082 697	0,36%	1 804 822 185	5 811 482	0,32%
ANNEE	Intérieur			Industrie, Energie, mine et hydrocarbure			Tourisme		
	DEPENSE REELLE	BIODIVERSITE	%GE	DEPENSE REELLE	BIODIVERSITE	%GE	DEPENSE REELLE	BIODIVERSITE	%GE
2014	81 797 250	1 272	0,00%	12 909 890	27 795	0,22%	5 236 440	1 616	0,03%
2015	54 383 510	4 358	0,01%	5 879 900	702 488	11,95%	25 306 785	158 405	0,63%
2016	115 615 587	480	0,00%	12 351 945	501 035	4,06%	4 013 495	211 953	5,28%
2017	236 044 555	4 884	0,00%	93 765 552	5 760 069	6,14%	9 662 879	753 313	7,80%
2018	77 110 736	5 861	0,01%	63 302 460	1 819 459	2,87%	1 215 000	631 460	51,97%
TOTAL	564 951 638	16 855	0,00%	188 209 747	8 810 846	4,68%	45 434 599	1 756 747	3,87%
ANNEE	Eau			Agriculture, pêche, élevage, mer			Environnement, Ecologie		
	DEPENSE REELLE	BIODIVERSITE	%GE	DEPENSE REELLE	BIODIVERSITE	%GE	DEPENSE REELLE	BIODIVERSITE	%GE
2014	26 739 340	1 176 792	4,40%	109 723 780	1 282 083	1,17%	47 301 000	16 974 091	35,89%
2015	31 899 826	1 406 503	4,41%	99 924 690	5 448 866	5,45%	78 309 804	18 533 240	23,67%
2016	43 098 359	1 867 752	4,33%	114 213 748	11 506 495	10,07%	14 679 009	3 507 760	23,90%
2017	8 196 643	1 226 919	14,97%	307 231 904	12 709 790	4,14%	19 568 170	7 658 289	39,14%
2018	39 966 000	1 652 517	4,13%	155 622 605	17 920 417	11,52%	61 827 770	7 011 782	11,34%
TOTAL	149 900 168	7 330 483	4,89%	786 716 727	48 867 651	6,21%	221 685 753	53 685 162	24,22%

Source : Loi de Règlement de 2014-2017

Pour l'année 2018, deux départements ministériels ont dépensé plus que les autres. Il s'agit de la sécurité publique et du tourisme. Pour la sécurité publique, une dépense pour la biodiversité avec 31,87% par rapport à la dépense réelle s'était axée sur une activité de lutte contre les exportations illicites des ressources naturelles. Pour le tourisme, un pourcentage de 51,97% évoque un programme de valorisation du potentiel touristique au niveau de l'environnement. Le tableau 16 présente les dépenses pour la biodiversité pour les 9 catégories de dépenses selon la classification du manuel BIOFIN 2018

Tableau 16: Dépense pour la biodiversité selon la catégorie des dépenses BIOFIN (en milliers d'ariary)

CATEGORIE DES DEPENSES SELON BIOFIN	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	TOTAL 5ans	POURCENTAGE
Sensibilisation et connaissances à la biodiversité	14 751 135	10 340 993	5 651 760	6 088 988	8 756 607	45 589 483	35,32%
Économie verte	164 719	196 758	1 913 104	847 692	946 521	4 068 794	3,15%
Gestion de la pollution	636	2 179	32 641	92 595	52 377	180 428	0,14%
Utilisation durable	1 341 793	1 528 636	3 679 906	8 198 869	4 158 632	18 907 836	14,65%
Biosécurité	626 450	3 335 335	1 881 354	-	-	5 843 139	4,53%
Zones protégées et autres mesures de protection	1 582 086	1 888 918	2 575 673	6 431 961	6 586 868	19 065 506	14,77%
Restauration	1 438 563	1 242 194	1 736 144	4 035 485	3 586 422	12 038 808	9,33%
Accès aux ressources et partage des bénéfices	57 898	453 718	735 431	1 116 760	1 167 097	3 530 904	2,74%
Planification du développement et de la biodiversité	90 151	8 386 152	407 728	3 979 236	6 979 748	19 843 015	15,37%
TOTAL	20 053 431	27 374 883	18 613 741	30 791 586	32 234 272	129 067 913	100,00%

Source : Auteur

La catégorie de dépenses de la biodiversité intitulée « sensibilisation et connaissance à la biodiversité » représente 35% des dépenses totales pour la biodiversité, suivie de la catégorie « Utilisation durable », la « zones protégées et autres mesures de protections » et la « planification de développement et de la biodiversité » représentant chacune 15% des dépenses de la biodiversité.

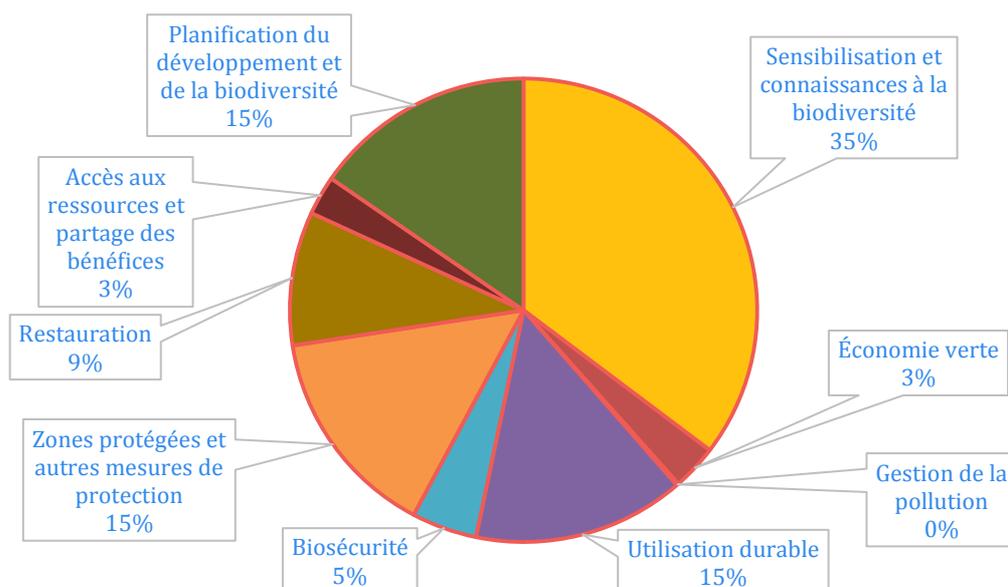
Dans la catégorie « sensibilisation et connaissance à la biodiversité », l'activité de l'Etat se concentre sur la révolution durable, la gestion des catastrophes naturelles, l'amélioration des systèmes d'information forestiers et environnementaux et la valorisation de la mer en économie bleue.

L'« Utilisation durable » regroupe l'activité sur l'accès de la population en eau potable, la contribution à l'amélioration des alevins et du miel et la professionnalisation de la pêche.

Les activités comme la contribution au décret MECIE, le développement des instruments politiques, juridiques et institutionnels et l'instauration d'une gouvernance de l'espace maritime font partie de la catégorie de dépenses « planification du développement et de la biodiversité ».

En ce qui concerne la catégorie de dépenses pour la biodiversité « zones protégées et autres mesures de protection », les activités s'articulent autour de l'éradication du trafic et de l'exportation des bois précieux, de la préservation de la mer et des ressources halieutiques et du contrôle de la forêt.

Figure 9 : Pourcentage des dépenses de biodiversité selon la catégorie de dépenses de BIOFIN (2014-2018)



Source : Auteur

On a constaté que la plupart des dépenses de l'Etat sur la biodiversité sont basées sur la sensibilisation et la connaissance pour la biodiversité. Toutefois, compte tenu de la dégradation de l'Environnement à Madagascar, il serait plutôt judicieux de dépenser plus dans la restauration de la biodiversité et dans la gestion de la pollution urbaine.

4.1.1.6 Répartition des dépenses pour la biodiversité suivant les objectifs d'Aichi de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB)

Le tableau 17 montre les dépenses de la biodiversité réparties selon les objectifs d'AICHI¹⁴ et de la Stratégie et les Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité. Il y a 20 objectifs d'AICHI qui correspondent aux 20 objectifs de SPANB de Madagascar.

Tableau 17: Dépense selon les objectifs d'AICHI et SPANB (2014-2018) en milliers d'ariary

OBJECTIFS	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	TOTAL
1	-	5 578 628	750 405	5 248 079	7 888 497	19 465 609
2	56 342	5 587 980	203 138	252 221	400 760	6 500 441
3						-
4	583 997	563 919	410 329	474 604	566 728	2 599 577
5						-
6				33 209	64 210	97 419
7	1 095 332	100 130	1 478 716	1 332 939	1 091 062	5 098 179
8		4 358	26 192	78 047	32 028	140 625
9	634 256	3 345 724				3 979 980
10		88 222	5 374	12 123	14 535	120 254
11	1 000 588	1 455 357	1 619 820	7 758 940	4 632 262	16 466 967
12	110 100	720 211	4 639 598	2 855 790	2 311 344	10 637 043
13						-
14	1 176 792	1 406 503	1 867 752	1 226 919	1 652 517	7 330 483
15	958 618	942 211	1 239 544	2 456 618	2 113 045	7 710 051
16						-
17	177 174	105 746	467 226	616 814	755 971	2 122 931
18	14 137 784	7 309 841	1 578 115	516 121	850 399	24 392 260
19	120 832		3 957 448	7 061 484	9 091 186	20 230 950
20	1 616	166 058	370 084	867 678	769 728	2 175 164
TOTAL	20 053 431	27 374 888	18 613 741	30 791 586	32 234 272	129 067 933

Source : Auteur

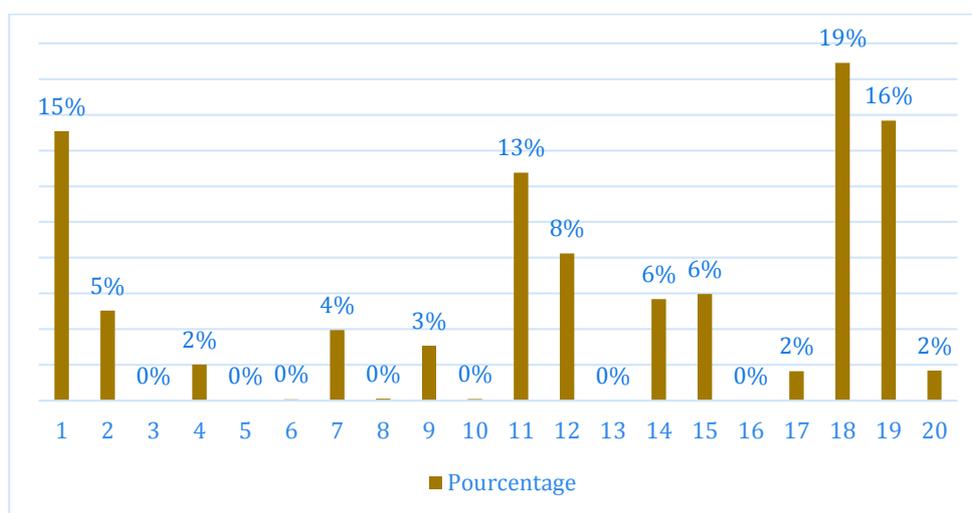
Les 3 objectifs d'AICHI pour lesquels les dépenses pour la biodiversité sont les plus importantes sont :

- L'objectif n°18 se référant aux « connaissances, innovation et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales » avec 24 milliards d'ariary.

¹⁴ Annexe 4 : les objectifs d'AICHI

- L'objectif n°19 se référant à « la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique » avec 19 milliards d'ariary.
- L'objectif n°1 se référant à « la conscientisation de la valeur de la diversité biologique et à l'utilisation de manière durable » avec des dépenses d'une valeur de 20 milliards d'ariary.

Figure 10 : Pourcentage des dépenses selon les objectifs d'AICHI et SPANB (2014-2018)



Source : Auteur

On a constaté que les objectifs 3, 5, 6, 8, 10, 13 et 16 n'apparaissent pas dans les dépenses pour la biodiversité à Madagascar. Le tableau 18 détaille ces objectifs qui représentent 0% des dépenses de l'Etat.

Tableau 18: Les objectifs d'AICHI non dépensés selon les programmes des ministères

Objectifs	Contenus	Importance pour Madagascar
03	Incitation à l'élimination des subventions néfastes pour la diversité biologique	Plus important
05	Réduction de moitié au moins du rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels	Plus important
06	Gestion de tous les stocks de poissons et d'invertébrés et de plantes aquatiques	Moins important
08	La pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs	Moins important
10	Reduction des pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers	Plus important
13	Réduction au minimum de l'érosion génétique et sauvegarde de la diversité génétique	Plus important
16	Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques	Important

Source: Auteur

Ces 08 objectifs sont moins financés que les autres objectifs, même si les objectifs 03, 05, 10 et 11 semblent très importants pour la biodiversité de Madagascar.

4.1.2 Les dépenses du secteur privé pour la biodiversité

Le secteur privé à Madagascar compte actuellement 74 groupements¹⁵ professionnels. Ces groupements se caractérisent sous plusieurs formes : syndicat, association, genre et territoire ou région. Quelles que soient la nature et la forme des sociétés, leurs activités ont un impact direct et indirect sur la biodiversité de Madagascar.

Dans l'analyse des dépenses de la biodiversité de Madagascar du secteur privé, seuls les secteurs de l'Agriculture et des Huiles Essentielles, de la Pêche et de l'Aquaculture, des Mines, du Tourisme et de la Forêt sont étudiés. Le tableau 19 montre les noms des groupements professionnels retenus pour cette analyse et leurs activités.

Tableau 19: Groupement professionnel des entreprises à Madagascar

GROUPEMENTS	MEMBRES	PRODUITS CERTIFIES
SYMABIO (Syndicat Malagasy de l'Agriculture Biologique)	54 sociétés	Epices, vanilles, cacao, fruits et légumes
		Produits d'origine animale
		Intrants utilisables an Bio
		Produis textiles
		Les produits cultivés ou cueillis à l'état sauvage
GAPCM (Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs de Crevettes de Madagascar)	8 sociétés	Pêche traditionnelle et artisanale
		Pêche industrielle
CMM (Chambres des Mines de Madagascar)	2 sociétés	
Confédération du Tourisme de Madagascar	7 collèges de compagnie aérienne	
	6 collèges d'agences de voyage	
	24 collèges des Tours Opérateurs+ 63 TOURS OPERATEURS	
	18 collèges Hôtellerie- Hébergement	
	2 collèges des Guides+ 2076 guides	
	9 collèges des Prestataires de Service	
	2 collèges des Transporteurs terrestres	
	2 collèges dédiés aux infrastructures et aux transports	

Source: Auteur

¹⁵ Selon Annuaire des groupements professionnels de l'EDBM

4.1.2.1 Présentation des entreprises enquêtées

Etant donné le nombre important des entreprises dans ces secteurs, l'étude se repose sur un échantillonnage. Pour ce faire, 2 à 4 entreprises représentatives de chaque secteur ont été sélectionnées, à la suite de quoi une fiche de demande de renseignement leur a été envoyée. Les entreprises sélectionnées qui ont répondu sont indiquées dans le tableau 20.

Tableau 20: Les entreprises répondues au questionnaire

SECTEUR D'ACTIVITE	Nombre des entreprises ayant répondu
Tourisme	4
Agriculture et Huile essentielle	3
Forêt	1
Mines	2
Pêche	3

Source: Auteur

Peu d'entreprises ont répondu aux questionnaires, peut-être dû au fait du caractère financier des questions. Dans ce contexte, la représentativité des acteurs au sein des secteurs n'a pas pu être garantie. Dans celui des Mines et de la Pêche, une certaine représentativité a pu être respectée. Les sociétés QMM et Ambatovy sont les seules sociétés minières de grande envergure à Madagascar. Pour la Pêche, les 3 sociétés sélectionnées peuvent être considérées comme représentatives des 8 sociétés dans son groupement. Pour les trois autres secteurs (Tourisme, Forêt et Agriculture-Huile Essentielle), la représentativité des sociétés n'a pas pu être respectée, car la taille de l'échantillon est très réduite par rapport aux nombres d'entreprises dans ce secteur.

Pour limiter la mauvaise interprétation du résultat, on ne représente que les résultats qui ont une bonne représentativité de leurs secteurs respectifs. Il s'agit du secteur de Mines et de la Pêche. Le tableau 21 montre les dépenses de ces deux secteurs pour la biodiversité.

Tableau 21: Total des dépenses de l'échantillon pour le Secteur Mines et Pêche pour la biodiversité de 2014-2018 en Ariary

DEPENSE NATIONALE	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
MINES	21 000 000	245 020 000	248 455 000	250 620 000	252 620 000
PECHE	4 205 250	8 050 540	12 508 800	13 350 890	18 100 560
TOTAL	25 205 250	253 070 540	260 963 800	263 970 890	270 720 560

Source : Auteur

Suivant ce tableau, les secteurs Pêche et Mine injectent beaucoup d'argent que les autres secteurs pour la biodiversité. En tant que compagnie minière responsable, Ambatovy respecte les normes environnementales les plus strictes, incluant les Principes de l'Équateur et les Normes de Performances de la Société Financière Internationale du Groupe de la Banque Mondiale ainsi que les principes du Business and Biodiversity Offsets Program (BBOP). Le Plan de Gestion Environnementale (PGE) d'Ambatovy fournit le cadre pour s'assurer que

toutes les questions évoquées au cours de l'Évaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES) soient traitées par des mesures d'atténuation et de suivi appropriées.

Selon le rapport¹⁶ de WRM et Re : Common, le QMM gère un site de recherche à Mandena et trois sites de compensation gérés par l'ONG Asity. Rio Tinto applique aussi le BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme) dans l'objectif de l'« Impact Positif Net » sur ces activités. La solution proposée par le QMM est la compensation de la biodiversité dans tout le domaine. Ainsi, avec la collaboration avec l'ONG Asity, ils ont assisté à une gestion durable de trois sites qui hébergent des espèces endémiques sur les 6 000 Ha de la concession à Taolagnaro.

4.1.2.2 Contribution de l'engagement du secteur privé en faveur de la biodiversité à Madagascar

On a constaté que peu d'entreprises s'intéressent à la contribution de ces activités en faveur de la biodiversité. Pour tenir à fond, il semble impératif de proposer ces différentes actions :

- Améliorer la sensibilisation et les connaissances du secteur privé aux obligations nationales et internationales relatives à la gestion durable et à la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- Renforcer le cadre et la mise en œuvre des études d'impact environnementaux ;
- Développer des partenariats entre le secteur privé, les autorités et les communautés locales pour mettre en œuvre des plans de gestion et de restauration de la biodiversité ;
- Promouvoir et renforcer la mise en œuvre de la responsabilité sociétale des entreprises ;
- Faciliter la mobilisation des ressources financières pour le secteur privé afin de mettre en œuvre des solutions basées sur la nature.

Pour motiver les entreprises à accéder à cette stratégie d'engagement en faveur de la biodiversité, il faut des recommandations concrètes du point de vue fiscal, législatif et financier :

- Mettre en œuvre un cadre d'incitations fiscales pour l'adoption de pratiques durables par le secteur privé. Une réduction des impôts en termes de pourcentage, par exemple, peut inciter les entreprises à réduire leurs activités nuisibles à l'environnement. Ainsi, il faut mettre un dialogue et un dispositif afin de comprendre la liste des activités possibles à cette promotion fiscale. Cette politique est valable si les mesures d'accompagnement sont strictes ;
- Renforcer la mise en vigueur des lois environnementales. Des réglementations qui visent à la promotion des activités favorables à l'environnement et qui donnent une forme de

¹⁶ Rapport WRM et Re : Common, la compensation de la biodiversité de Rio Tinto à Madagascar, un double accaparement de terres au nom de la biodiversité, Mars 2016, P57.

protection envers les entreprises innovatrices et non polluantes. Souvent, l'application d'une loi reste un grand défi;

- Développer un cadre propice à l'innovation technologique pour des solutions basées sur la nature. Souvent, le mode de production des entreprises est la source de pollution et de la dégradation de l'environnement. L'innovation technologique en matière d'équipements semble une solution parfaite, mais nécessite des ressources importantes. Les équipements modernes sont encore chers pour les entreprises malagasy. Alors, il faut faciliter l'octroi de ces équipements : soit par des mesures fiscales, soit par la coopération internationale des importations des équipements¹⁷ moins nuisibles ;
- Exploiter la possibilité de développer un système de pacte et un plan d'engagement pour la biodiversité pour toutes les entreprises privées.

4.1.3 Les dépenses des ONG et Fondations pour la biodiversité

Depuis longtemps, la société civile a contribué à la protection et à la conservation de la biodiversité de Madagascar, ce qui a permis une collecte d'informations déterminante de leurs dépenses en biodiversité. Concernant les fondations, les deux principales entités concernées sont le FAPBM et la Fondation Tany Meva. Quatre ONG représentatives en termes de mobilisation financière ont été choisies. Ce sont des ONG d'envergure internationale qui sont le WCS, la Conservation Internationale, le WWF et la Blue Ventures. Ainsi, les dépenses de ces entités pour la biodiversité sont présentées dans le tableau 22.

Tableau 22: Dépense annuelle pour la biodiversité des ONG et des Fondations (2014-2018) en Ariary et en Dollar

ONG et FONDATION	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	TOTAL
DEPENSES POUR LA BIODIVERSITE	35 168 664 813	41 986 472 304	39 927 952 046	50 481 275 048	51 853 268 587	219 417 622 718
COURS DE DOLLAR	2 555	3 166	3 280	3 192	3 455	
DEPENSES EN DOLLAR	13 764 644	13 261 678	12 173 156	15 814 936	15 008 182	70 022 596

Source: Auteur

Pendant 5 ans, leurs dépenses représentent plus de 219 milliards d'ariary soit 70 millions de \$. Ce montant constitue un grand investissement en termes financiers. Lorsqu'on a introduit l'indice de prix dans le calcul de dépense, la dépense a diminué jusqu'à 57 millions de \$. Le tableau 23 illustre cette situation qui est causée par l'inflation et la dévaluation de la monnaie nationale par rapport au dollar.

¹⁷ Des machines avec des énergies et des ressources renouvelables

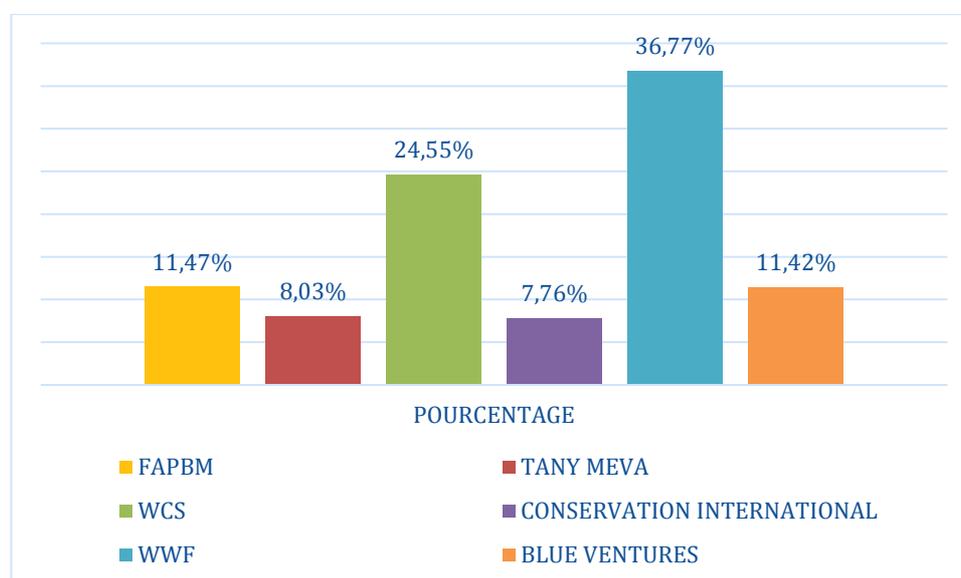
Tableau 23: Dépense de biodiversité pour les ONG et les Fondations à prix constant 2014

ANNEE D'ETUDES	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	TOTAL
Cours de \$	2 555	3 166	3 280	3 192	3 455	
Indice prix constant (base 2014)	1,00	1,24	1,28	1,25	1,35	
Dépense en \$	13 764 644	13 261 678	12 173 156	15 814 936	15 008 182	70 022 596
Dépense en \$ (prix constant 2014)	13 764 644	10 702 333	9 482 443	12 658 885	11 098 670	57 706 975

Source : Auteur

En termes de pourcentage, le WWF a dépensé plus de 36% de la somme globale. Le WCS est de 24,55% qui sont suivi par la FAPBM de 11,47%. La figure 11 montre le pourcentage global de toutes ces dépenses pour la biodiversité de la société civile sur la période de 5 ans.

Figure 11 : Pourcentage des dépenses des ONG et des Fondations pour la biodiversité entre 2014-2018



Source : Auteur

Le tableau 24 détaille les différentes activités, les sources de financement des ONG et des Fondations qui investissent à Madagascar. La plupart des fonds viennent des bailleurs étrangers. Leurs activités et leur financement concernent surtout les aires protégées et la sauvegarde de la biodiversité.

Tableau 24: Les activités et la source de financement de la société civile

SOCIETE CIVILE	SOURCE DE FINANCEMENT	ACTIVITES
FONDATION	Fonds de dotation, fonds avec mandat de gestion Contribution de l'Etat, KFW, Gouvernement Français, IDA/GEF	Financement et promotion du développement durable Financement des aires protégées
ONG	DEFRA, Mac Arthur Foundation, KFW, World Bank, Fondations privées, Entreprises locales, Critical Ecosystem Partnership Fund, International Union for Conservation of Nature (IUCN), Green Climate Fund, International Bank for Reconstruction and Development, The Royal Society. Fondation, secteur public Multi-bailleurs, ONG internationales, bailleurs individuels, sociétés privées	LMMA, Transfert de gestion TGRN Aires protégées, gestion communautaire des ressources naturelles, restauration, gestion durable des ressources naturelles (forestières, marines et côtières) Sauvegarde de la biodiversité et des espaces naturels, conservation, éducation, encouragement au respect de la nature.

Source : Auteur

Sur la période d'études de 5 ans, on constate que la dépense nette effectuée par les ONG de 57,7 millions de \$ est supérieure à celle de l'Etat avec 41,6 millions de \$, même si les ONG enquêtées ne représentent pas la totalité des organisations de la société civile qui œuvrent dans l'environnement et la protection de la biodiversité à Madagascar.

4.2 Les apports des partenaires financiers

Le tableau 25 montre le montant des contributions financières de chaque partenaire financier à l'investissement public pour la biodiversité. Les principaux partenaires financiers sont l'Union Européenne avec 95 milliards Ariary représentant 16,66% du total, la FAO avec 73 milliards Ariary représentant 12,80% et le GTZ/GIZ avec 70 milliards Ariary représentant 12,29%.

Tableau 25 : Apport des partenaires financiers de l'investissement public pour la biodiversité (milliers d'ariary)

ANNEE		2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	TOTAL
EMPRUNT	FAD	12 000 000	1 000 000	440 283	4 962 000		18 402 283
	IDA	20 000 000	1 000 000	1 436 934	27 679 000	9 121 000	59 236 934
	COREE DU SUD		18 000 000	3 233 214	36 003 000	9 121 000	66 357 214
SUBVENTION ou AIDE	AFD	500 000	500 000	670 000	8 215 000	4 947 000	14 832 000
	GTZ	6 900 000	6 900 000	15 840 000	7 107 000	33 875 000	70 622 000
	KFW	1 879 000	1 668 000	8 240 255	8 815 000	11 214 000	31 816 255
	FAO	35 600 000	35 700 000	1 458 000	35 000	803 000	73 596 000
	JAPAN JICA	4 100 000	5 600 000	2 800 000	2 871 000		15 371 000
	PAM	6 600 000	10 400 000	12 300 000	15 000 000		44 300 000
	PNUD	1 000 000				6 425 000	7 425 000
	UE	2 200 000	7 200 000	5 600 000	48 149 000	32 619 000	95 768 000
	UNICEF	1 300 000	1 300 000	5 390 000	4 431 000	8 044 000	20 465 000
	PNUE		300 000	508 000	119 000		927 000
	IDA				2 694 000	6 489 000	9 183 000
	USAID			7 100 000	10 335 000	5 740 000	23 175 000
	Allemagne					6 000 000	6 000 000
	GEF					2 946 000	2 946 000
GEF PNUD			4 000 000	6 263 000	3 404 000	13 667 000	
FCV	UE			189 904	488 377		678 281
TOTAL		92 079 000	89 568 000	69 206 590	183 166 377	140 748 000	574 767 967

Source : MEF, Document budgétaire, programme d'investissement public de 2014 à 2018.

Il y a 3 types d'apports des partenaires financiers :

- **Le Fonds de Contre-Valeur (FCV):**

Par définition, le Fonds de Contre-Valeur (FCV) correspond à des aides non remboursables des partenaires bilatéraux pour la promotion des efforts destinés à l'allègement des difficultés économiques et la contribution au financement du déficit de la balance des paiements accordés à l'Etat. Effectivement, il y a une sélection des bénéficiaires qui se fait soit au niveau de certains départements ministériels soit auprès des sociétés d'Etat.

- **Les emprunts:**

Ils sont composés de dettes¹⁸ hautement concessionnelles provenant notamment des bailleurs de fonds multilatéraux ; ensuite viennent les bailleurs de fonds bilatéraux dont les financements se font pour la plupart à des conditions concessionnelles.

- **Les subventions ou aides:**

Elles sont déterminées par une aide financière réelle, qui n'est ni un prêt ni une avance de trésorerie, accordée par l'Etat, une collectivité territoriale ou un organisme privé pour financer

¹⁸ **Ministère des Finances et du Budget**, Rapport sur l'analyse de viabilité de la dette de Madagascar, juin 2018, p7.

ou favoriser le développement d'une activité d'intérêt général ou, à titre de secours, pour subvenir à un cas pressant.

Le tableau 26 présentant les trois types d'apport des partenaires financiers indique que l'aide extérieure représentait 74,83% des investissements publics pour la biodiversité entre 2014 et 2018 et l'emprunt de 25,05%.

Tableau 26: Les différents types d'apports des Partenaires financiers

Type d'apports	Pourcentage
Emprunt	25,05%
Subvention ou aide	74,83%
FCV	0,12%

Source: Auteur

La plupart des apports des partenaires financiers sont destinés pour aider Madagascar dans la conservation et la protection de la biodiversité. Ils sont de nature gratuite, peu de conditionnalité et facilement remboursables. 75% de ces apports sont des aides directes dans des programmes spécifiques de l'Etat pour la conservation. Seuls 25% sont remboursables avec des conditions quasiment faciles.

Sur ces chiffres, on constate que les partenaires financiers ont prouvé leur volonté d'aider Madagascar à protéger la biodiversité en éjectant plusieurs millions d'ariary pour différents projets sans contrepartie.

4.3 Les recettes pour la biodiversité

L'ADB cherche également à analyser les recettes associées à la biodiversité. Le suivi des recettes sert à mieux comprendre et décrire les sources et la valeur fiscale et non fiscale que la biodiversité et les services écosystémiques représentent pour les administrations nationales et à approfondir l'examen initial de l'API pour identifier des opportunités de formulation de solutions financières.

Les recettes générées par la biodiversité et les services écosystémiques comprennent les éléments suivants :

- **Les recettes fiscales issues de la biodiversité** : ce sont les revenus que les gouvernements obtiennent en taxant les activités liées à la biodiversité. Les taxes alimentent généralement le Trésor public, mais peuvent à l'occasion être imposées et conservées à l'échelon local. Les impôts directs comprennent les taxes sur la pollution ; l'impôt sur les revenus générés par la vente de biens et services liés à la biodiversité ; les taxes à l'importation/exportation de biens et services liés à la biodiversité ; l'impôt sur le revenu des employés travaillant dans un secteur dépendant de la biodiversité ; l'impôt foncier pour l'occupation de zones naturelles ; etc. Les impôts indirects incluent la taxe sur

la valeur ajoutée et la taxe de vente pour les transactions relatives aux biens et aux services liés à la biodiversité.

- **Les recettes non fiscales** comprennent les redevances d'utilisation pour les activités extractives (chasse, pêche, récolte de plantes médicinales) et non extractives (droit d'entrée dans les zones protégées, frais de camping et de plongée, redevances versées pour les services de biosécurité, licences, permis) ; les redevances basées sur le volume de ressources utilisées (eau, bois, produits forestiers non ligneux [PFNL]) ; les redevances pour l'utilisation d'infrastructures (concessions touristiques, droits de passage) ; et les intérêts générés par les fonds fiduciaires pour la biodiversité.
- **Les amendes et sanctions environnementales** imposées à la suite d'un acte illégal nuisant directement à l'environnement, comme l'exploitation illégale du bois, le braconnage, la décharge sauvage et la pollution non programmée des entreprises. Il existe différentes formes d'amendes et de sanctions ; certaines prévoient un taux forfaitaire pour des actes illégaux déterminés, d'autres varient de par le montant ou le type en fonction de l'étendue des dommages environnementaux. Certaines sanctions s'efforcent de tenir compte des impacts économiques tant sur la nature que sur la société afin d'éviter qu'une entreprise transfère ses coûts à la société ou au gouvernement.

4.4 Recette fiscale et non fiscale pour le secteur public

Le tableau 27 présente les recettes annuelles de l'Etat liées à la biodiversité. On compare les recettes réalisées aux recettes prévisionnelles. Parmi les recettes prévisionnelles, combien sont réalisées : En 2014, la réalisation a été de 3 103 521 973 Ariary et en 2018 de 18 693 091 309 Ariary, soit un montant multiplié par six en 4 ans.

Tableau 27 : Recette annuelle liée à la biodiversité en Ariary

RECETTE	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Prévisionnelle	3 029 786 000	3 330 580 000	5 790 674 000	11 868 538 000	14 423 531 401
Réalisation	3 103 521 973	1 932 881 708	2 335 942 946	16 914 913 455	18 693 081 309

Source : MEF, Document budgétaire, compte particulier de Trésor de 2014 à 2018.

Le montant des recettes fiscales est obtenu par les programmes de l'Etat sur les fonds de contrôles des semences et des plants, le contrôle des pesticides et des phytopharmacies, la Direction des Forêts et du Contrôle Forestier (DCF), du Système des aires protégées des Terrestres (DAPT), de Valorisation des Ressources Forestières (DVRF), du Bureau de coordination de REDD+, de police des mines, de développement des énergies renouvelables. Tandis que le montant des recettes non fiscales représente la redevance reçue par les directions régionales au sein du ministère en charge de l'Environnement.

Tableau 28: Recettes dans des programmes du ministère chargé des Mines et de l'Environnement pour la biodiversité entre 2014-2018

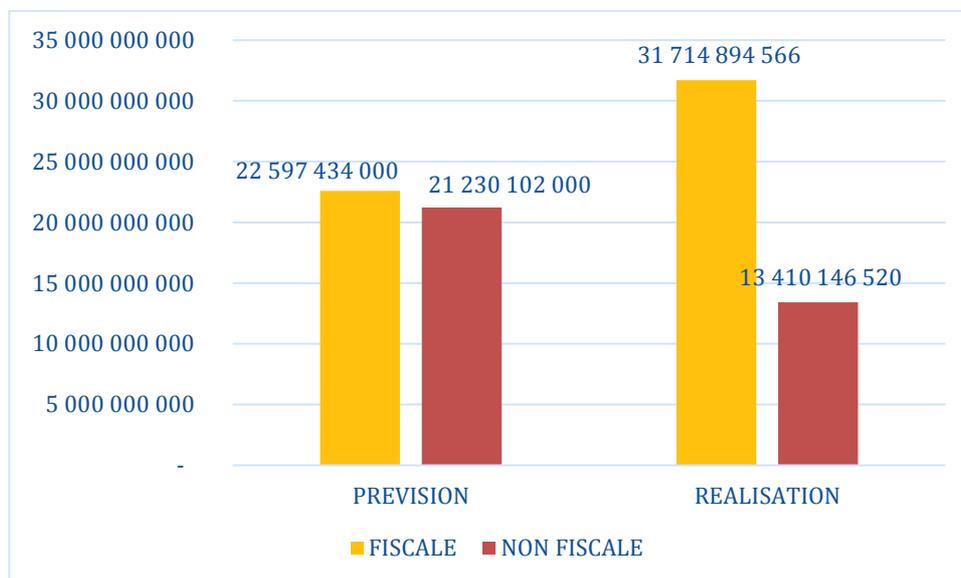
En Ariary

DIRECTION/PROGRAMME	PREVISION	REALISATION	TYPE DE RECETTE
MINISTERE DES MINES, DU PETROLE, DE L'HYDROCARBURE ET DE L'ENERGIE			
ANALYSE ET CONTRÔLE DE L'EAU, DES PRODUITS MINIERES	180 660 000	2 219 010	FISCALE
DIRECTION DE LA POLICE DES MINES/REPRESSION DES INFRACTIONS MINIERES ET HYDROCARBURES	5 355 000 000	3 285 000 000	FISCALE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE ET DE SECURITE (DRES)	800 000 000	500 000 000	FISCALE
DIRECTION DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES STRATEGIQUES (DEES)/EVALUATION ET SUIVI ENVIRONNEMENTAUX DES PROJETS MINIERES ET PETROLIERS	300 000 000	-	FISCALE
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES	3 438 474 000	3 438 474 000	FISCALE
DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT (DGED)/ANALYSE ET CONTRÔLE DE L'EAU, DES PRODUITS MINIERES	3 320 000 000	16 102 983 850	FISCALE
EVALUATION ET SUIVI ENVIRONNEMENTAUX DES PROJETS MINIERES ET PETROLIERS	175 000 000	21 788 660	FISCALE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT			
AFARB DES 22 REGIONS	18 020 102 000	11 446 402 433	NON FISCALE
AFARB, DIRECTION DE LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES (DVRN)	720 000 000	735 356 620	NON FISCALE
AFARB, DIRECTION GENERALE DES FORETS (DGF)	250 000 000	108 387 467	NON FISCALE
BUREAU NATIONAL DE COORDINATION, REDUCTION DES EMISSIONS DUES A LA DEFORESTATION ET DEGRADATION DES FORETS (BNC REDD/CREDIT CARBONE REDD+)	2 240 000 000	1 120 000 000	NON FISCALE
DIRECTION DE LA VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIERES (DVRF)	1 452 000 000	1 490 950 868	FISCALE
DIRECTION DU CONTRÔLE FORESTIER (DCF)	800 000 000	400 000 000	FISCALE
DIRECTION DU SYSTÈME DES AIRES PROTEGEES TERRESTRES (DAPT)	300 000 000	200 000 000	FISCALE
DIRECTION GENERALE DES FORETS	1 234 500 000	1 031 678 178	FISCALE
GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	5 241 800 000	5 241 800 000	FISCALE
TOTAL	43 827 536 000	45 125 041 086	

Source : Auteur

La figure 12 indique le montant total des recettes fiscales et non fiscales pour la période 2014-2018. Sur 5 ans, les recettes fiscales totales étaient de 31,7 milliards d'ariary et les recettes non fiscales étaient de 13,4 milliards d'ariary.

Figure 12: Répartition des recettes fiscales et non fiscales totales entre le ministère chargé des Mines et de l'Environnement pour la période 2014-2018 en Ariary



Source: Auteur

4.4.1 Recette publique pour AFARB

En 1985, un Fonds Forestier National ou FFN a été créé par le Décret N°85-072 dans le cadre de l'Action en Faveur des Arbres [AFARB] (Titre III article 6 à 8 du Décret n°85-072 du 13 Mars 1985 portant création d'une opération nationale d'AFARB). Dans ce contexte, le compte de commerce n°12-206 désigné « AFARB » a été ouvert dans les comptes du Trésor à partir du 1er Janvier 1989 selon le Décret n°88-340 du 06 Septembre 1988. Ce compte est destiné à retracer en crédit les recettes provenant du « Fonds Forestier National ».

Le tableau suivant montre le taux de redevances à la collecte des PFNL. Ce taux est de 5 à 7% par rapport au prix des produits vendus.

Tableau 29: Taux de redevances à la collecte des PFNL à partir de 2008

Catégories de produits		Taux moyens de redevances à la collecte par rapport au prix plancher officiel en vigueur
1	Produits issus des plantes sauvages abondantes à potentialité non menacée	5 %
2	Produits issus des plantes ligneuses ayant subi des interventions agricoles limitées à savoir les plantes de reboisement ou plantes agricoles devenues spontanées	5 %
3	Produits issus des plantes potentiellement surexploitées ou plantes endémiques	7 %
4	Produits dont l'exportation est interdite	-

Source : Arrêté ministériel n° 20489/2008

Si les opérateurs font exporter les produits des PFNL, le taux de redevances collecté par l'Etat est de 2 à 5%. L'exportation des produits bruts est plus coûteuse que les produits finis en termes de la fiscalité en vigueur à Madagascar. Le tableau 30 montre ce taux de redevances.

Tableau 30: Taux de redevances à l'exportation des PFNL à partir de 2008

Produits	Taux
Bruts	5 %
Semi-travaillés	2,5 %
Travaillés	2 %

Source : Arrêté ministériel n° 20489/2008

Pour affiner les données concernant les Actions en Faveur des Arbres, le tableau 31 représente la recette par région de Madagascar. Sur les 22 Régions, les Régions ATSIANANA et ALAOTRA MANGORO s'affichent comme les premières Régions en termes de recette non fiscale. Cela s'explique par la couverture forestière des deux régions qui est la plus élevée de l'île.

Tableau 31: Recettes des AFARB sur les 22 Régions de Madagascar entre 2014 et 2018

AFARB PAR REGION	PREVISION	REALISATION
ANALAMANGA	1 214 000 000	959 811 448
ATSIANANA	3 073 800 000	2 797 450 666
BETSIBOKA	368 800 000	146 680 174
MELAKY	514 200 000	385 869 077
SOFIA	198 000 000	182 374 696
ALAOTRA MANGORO	1 745 200 000	1 339 707 227
AMORON'I MANIA	67 400 000	35 746 475
ANALANJIROFO	485 400 000	171 937 072
ANDROY	195 000 000	980 611 108
ANOSY	135 380 000	35 126 199
ATSIMO ANDREFANA	854 000 000	848 675 320
ATSIMO ATSIANANA	169 000 000	24 500 000
BEONY	1 336 800 000	1 127 931 921
BONGOLAVA	405 400 000	92 512 000
DIANA	834 250 000	582 101 115
HAUTE MATSIATRA	360 000 000	63 443 473
IHOROMBE	159 400 000	28 361 000
ITASY	64 000 000	43 234 123
MENABE	422 672 000	187 057 300
SAVA	4 806 400 000	985 000 000
VAKINANKARATRA	162 000 000	77 241 062
VATOVAVY FITOVINANY	449 000 000	351 030 977
TOTAL	18 020 102 000	11 446 402 433

Source: Auteur

4.4.2 Recette touristique

Pour le tourisme, le chiffre d'affaires est d'environ 600 millions US \$ chaque année. Cela représente en moyenne 7% du PIB national. Plusieurs activités sont directement liées aux secteurs touristiques tels que l'hôtellerie, la restauration, les PME et le transport.

Le tableau 32 montre la création d'activités due au tourisme.

Tableau 32: Données économiques du tourisme et des voyages internationaux

DESIGNATION	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Arrivée des visiteurs non-résidents aux frontières	222 374	244 321	293 185	255 460	291 299
Recette en milliards Ariary	1 574	1 718	2 387	2 077	ND
Recette en \$ US	649 620 000	585 380 000	748 297 000	680 000 000	529 000 000
Emploi créé	1316	1352	1723	2830	
PIB	6,47%	6,49%	7,73%	6,07%	13,00%
Nombre Hotel	2 377	2 558	2715	2 177	ND
Nombre des Entreprises	31 515	32 693	33778	33 863	ND
Durée de séjour	20	20	20	22	

Source : Ministère du tourisme, statistique de tourisme 2018.

D'après l'analyse effectuée par le ministère du Tourisme en 2006, l'écotourisme représente 55% des préférences touristiques, à part les belles plages, les activités culturelles et autres. Ce constat nous rappelle l'importance de la biodiversité et de la qualité de l'environnement pour les visiteurs étrangers de Madagascar.

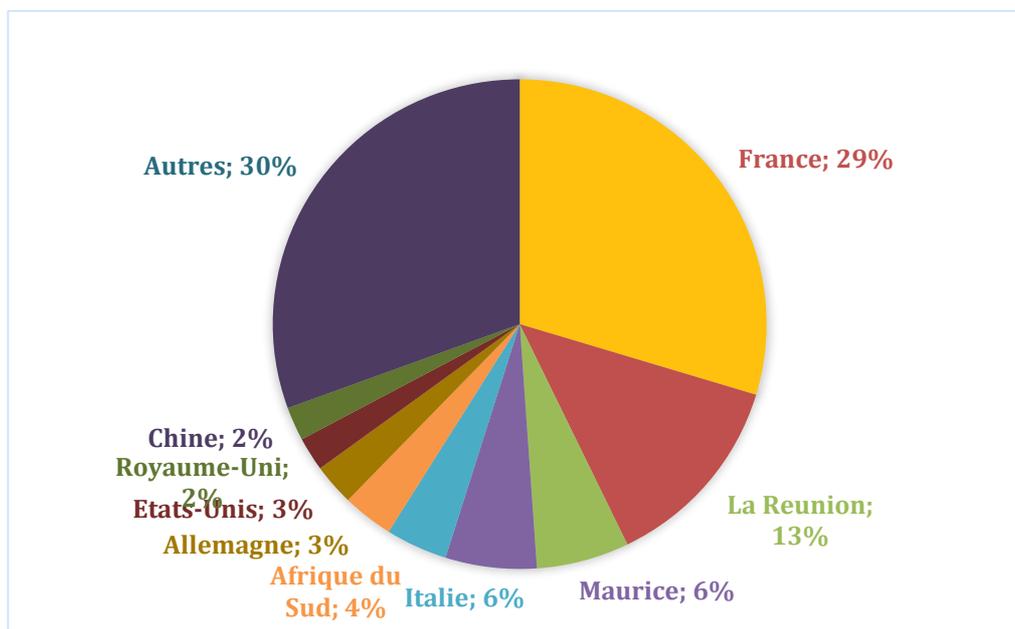
Tableau 33: Les préférences touristiques à Madagascar en 2006

Activités	Ecotourisme	Balnéaire	Tourisme culturelle	Tourisme sportive et aventurier	Autres
Taux %	55	19	15	8	3

Source : Ministère de la Culture et du Tourisme

Pour le tourisme, 42% des visiteurs étrangers pour l'année 2018 sont Français, y compris les touristes venant de l'île de La Réunion. La Figure 13 montre le pourcentage des visiteurs internationaux durant 2018.

Figure 13 : Pourcentage des pays d'origine des visiteurs internationaux à Madagascar pour l'année 2018



Source : Auteur

En détail, le nombre des visiteurs des aires protégées est donné par le tableau 34. Environ, 200 000 personnes/an en moyenne (toutes nationalités) ont visité les aires protégées de Madagascar. La recette des aires protégées reste stable entre 2014 et 2016 avec une somme de 2,4 milliards d'ariary. Mais depuis 2016, cette recette est multipliée par 3, c'est-à-dire à 6,4 milliards d'ariary. Il est à noter toutefois l'importance de cette recette en termes de devise pour l'économie nationale et le développement du secteur touristique.

Tableau 34: Nombre des visiteurs et la recette annuelle des aires protégées à Madagascar

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018
Nombres de visiteurs des AP	150 545	150 233	180 230	190 777	202 977
Recette annuelle (Ariary)	2 215 253 020	2 577 681 940	2 439 786 040	6 611 952 970	6 547 936 250

Source: Madagascar National Parks (MNP)

D'après l'explication de MNP, cette augmentation de recette de 2017 est due à la révision à la hausse des tarifs dans les aires protégées.

4.4.3 Recette pour la pêche

Concernant l'activité de pêche à Madagascar, les données complètes concernent l'année 2017. La recette pour l'exportation des sociétés est de 517 milliards d'ariary. Cette activité crée également 9 milliards de recettes non fiscales pour l'Etat qui découlent des permis et des licences d'exportation. Cette activité représente à peu près 7% du PIB national.

Tableau 35: Recette de l'activité de pêche à Madagascar

ANNEE	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
RECETTE EXPORTATION	400 000 000 000	450 000 000 000	500 000 000 000	517 370 000 000	550 000 000 000
RECETTE NON FISCALE (PERMIS ET LICENCE)			13 159 823 622	9 384 382 327	12 000 000 000
AUTORISATION	2 830	2 400	2 112	2 271	
PIB		6%		7%	
TONNE	126 032	113 098	111 612	163 455	

Source : MEP, rapport économique et financier 2014-2018

Si on fait la somme des recettes perçues par l'Etat entre 2014 et 2018 en considérant la moyenne dans la partie manquante de 2014 et 2015, elle est environ de 37 milliards d'ariary.

4.4.4 Recette totale de la biodiversité dans la caisse de l'Etat

La recette totale de l'Etat concernant la biodiversité regroupe les recettes obtenues par des programmes¹⁹ des ministères chargés des Mines et de l'Environnement, les recettes annuelles des aires protégées à Madagascar et enfin la recette des permis et des licences de pêche. Le tableau 36 montre cette recette de l'Etat.

Tableau 36: Recette totale de l'Etat pour la biodiversité en Ariary

ANNEE D'ETUDES	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Programme ministériel (Mines et Environnement)	3 089 204 533	1 926 509 049	2 329 606 369	16 892 447 135	20 887 274 000	45 125 041 086
Aires protégées	2 215 235 020	2 577 681 940	2 439 786 040	6 611 952 970	6 547 936 250	20 392 592 220
Permis et Licence de la Pêche			13 159 823 622	9 384 382 327	12 000 000 000	34 544 205 949
RECETTE TOTALE DE L'ETAT	5 304 439 553	4 504 190 989	17 929 216 031	32 888 782 432	39 435 210 250	100 061 839 255

Source : Auteur

La recette de l'Etat pendant 5 années d'études est plus de 100 milliards d'ariary. Chaque année, depuis 2016, cette recette a une tendance à s'accroître. Elle passe de 17 milliards d'ariary en 2016 à 39 milliards en 2018. Les données manquantes sont pour les recettes de permis et de licence de pêche pour les années 2014 et 2015. C'est la raison pour laquelle, la valeur de la recette dans cette partie est tellement réduite par rapport aux trois années suivantes.

4.5 Comparaison entre la recette et la dépense de l'Etat associée à la biodiversité

Il s'agit ici de la comparaison entre les recettes et les dépenses de l'Etat pour la période étudiée. Si, en théorie, les recettes devraient être supérieures aux dépenses, ce tableau montre le contraire et de très loin. En effet, pour la biodiversité à Madagascar, l'écart est très important et ce sont les dépenses qui l'emportent sur les recettes. Par exemple, cet écart est de 16 milliards en 2014 et de 15 milliards en 2018.

¹⁹ Voir Tableau 30

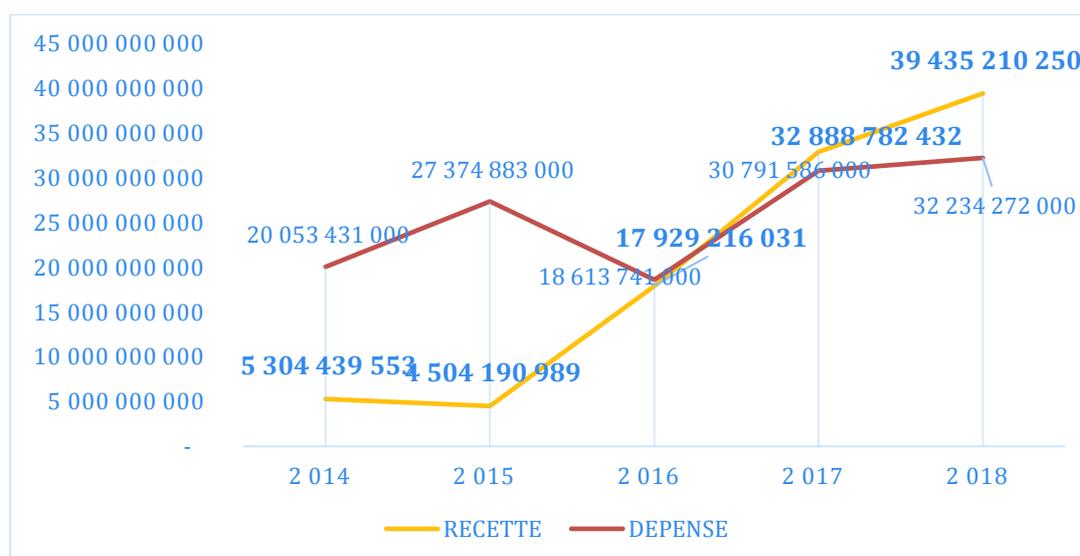
Tableau 37 : Comparaison entre la recette et la dépense du secteur public de la biodiversité (2014-2018)

COMPARAISON	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	TOTAL
RECETTE	5 304 439 553	4 504 190 989	17 929 216 031	32 888 782 432	39 435 210 250	100 061 839 255
DEPENSE	20 053 431 000	27 374 883 000	18 613 741 000	30 791 586 000	32 234 272 000	129 067 913 000
ECART	- 14 748 991 447	- 22 870 692 011	- 684 524 969	2 097 196 432	7 200 938 250	- 29 006 073 745

Source : Auteur

Pour les deux premières années concernées par l'étude, la dépense est largement supérieure à la recette. Ce constat est dû au manque de données dans la recette sur le secteur pêche. Pour l'année 2016, les deux sont presque égales. Mais pour les deux dernières années d'études, la recette pour la biodiversité est supérieure à la dépense. C'est une information importante, car la dépense pendant cette période peut être couverte par la recette. Par exemple, pour l'année 2018, la dépense est de 32 milliards d'ariary, tandis que la recette est de 39 milliards d'ariary.

Figure 14 : Ecart entre la recette et la dépense du secteur public de la biodiversité de 2014 à 2018 en Ariary



Source : Auteur

On voit que l'écart entre la recette et la dépense n'est pas considérable depuis 2016 jusqu'à 2018. Cette situation montre l'équilibre entre les deux. Sur cette période, on peut constater que les revenus engendrés par la biodiversité sont capables de couvrir l'ensemble des dépenses proposées par les programmes ministériels concernant la question environnementale et la biodiversité.

5 Projection de dépenses futures

La projection de dépenses futures représente la dernière étape du processus de l'ADB. Pour faire la projection, il est indispensable de connaître les données antérieures afin de calculer la tendance de ces dernières. Ainsi, on va utiliser les données relatives aux dépenses pour la biodiversité entre 2014 et 2018. Parce que cette dépense est tellement erratique²⁰, le manuel de BIOFIN suggère d'utiliser le taux de croissance moyen à long terme dans l'objectif de limiter la variation très importante.

Dans ce sens, la formule simplifiée du taux de croissance moyen « t » est la suivante :

$$\text{Taux de croissance moyen} = \left(\frac{\text{Valeur finale}}{\text{Valeur initiale}} \right)^{(1/n)} - 1 \quad ; \text{ valeur en pourcentage}$$

n = nombre d'années d'études

Ainsi, le taux de croissance moyen des dépenses pour la biodiversité est de 9,96% avec une valeur initiale en 2014 de 20 053 431 000 Ariary et une valeur finale en 2018 de 32 234 272 000 Ariary. Le nombre d'années d'études « n » est de 5 ans.

La projection se fait entre 2021 et 2025. Pour faire ce calcul, il suffit de multiplier ce taux à la dernière valeur de dépenses, c'est-à-dire en 2018, qui représente la valeur de 2021.

On peut utiliser la formule suivante pour chaque année de projection :

$$V_n = V_{n-1} \times t + V_{n-1}$$

D'où, V_n est la valeur d'une année « n » et « t » est un taux de croissance moyen

Cette formule permet de faire une projection sur ce tableau suivant.

Tableau 38: Prévion des dépenses publiques

ANNEE	PROJECTION FUTURE				
	2021	2022	2023	2024	2025
Depense pour la biodiversité	35 444 805 491	38 975 108 118	42 857 028 887	47 125 588 964	51 819 297 625

Source : Auteur

Ainsi, il est projeté une forte augmentation des dépenses publiques entre 2021 (35,4 milliards d'ariary et 2025 (51,8 milliards d'ariary).

²⁰ Voir tableau 1

Le tableau 39 présente la projection de dépenses pour la biodiversité par ministères. Les ministères sélectionnés dépendent de leurs performances, c'est-à-dire d'un pourcentage de plus de 5% par rapport à la dépense totale²¹. Ces ministères ne sont que 4 dont le ministère chargé de l'Industrie, de l'Energie, des Mines et des Hydrocarbures, le ministère chargé de l'eau, le ministère chargé de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Elevage et de la Mer et le ministère chargé de l'Environnement et de l'Ecologie.

Tableau 39: Projection future des dépenses de biodiversité selon les ministères clés (2021-2025)

En Ariary

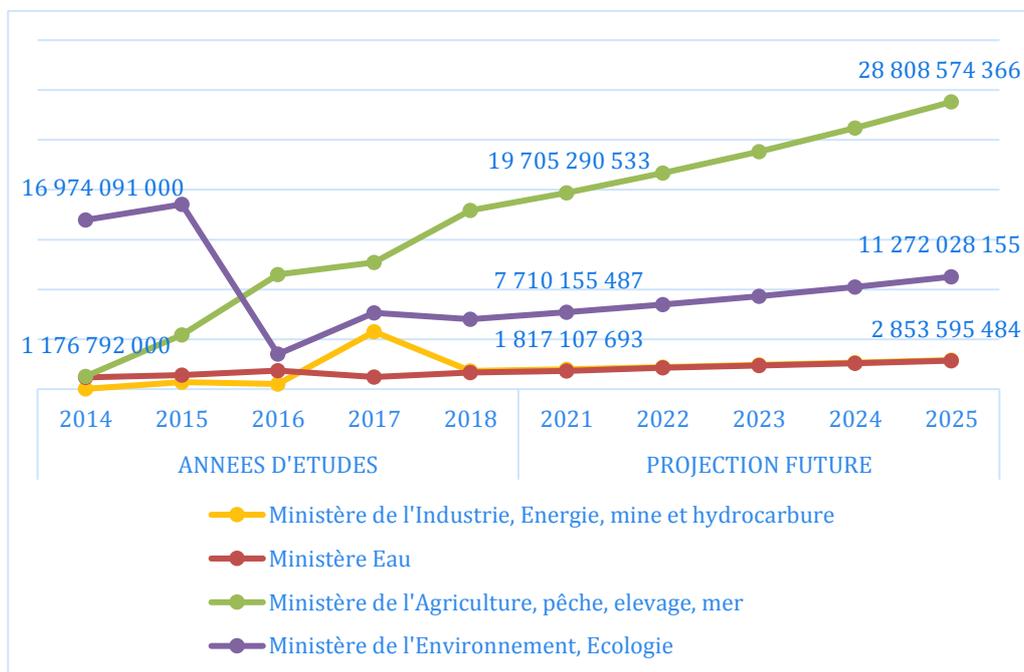
DEPENSE POUR LA BIODIVESITE	PROJECTION FUTURE				
	2021	2022	2023	2024	2025
Industrie, Energie, mine et hydrocarbure	2 000 677 116	2 199 944 557	2 419 059 035	2 659 997 315	2 924 933 048
Eau	1 817 107 693	2 146 289 079	2 360 059 471	2 595 121 394	2 853 595 484
Agriculture, pêche, élevage, mer	19 705 290 533	21 667 937 470	23 826 064 042	26 199 140 020	28 808 574 366
Environnement, Ecologie	7 710 155 487	8 478 086 973	9 322 504 436	10 251 025 978	11 272 028 155

Source : Auteur

Pour voir clairement l'évolution de la projection par rapport à la valeur réelle de la dépense pour la biodiversité, la courbe ci-après nous montre cette tendance.

²¹ Voir tableau 13

Figure 15 : Courbe de projection des dépenses futures de biodiversité selon les ministères clés (2021-2025)



Source : Auteur

Sur cette projection, le ministère de l'Agriculture pourrait augmenter sa dépense jusqu'à 28 milliards d'ariary en 2025. Pour le ministère de l'Environnement, sa dépense pour la biodiversité pourrait atteindre les 11 milliards d'ariary en 2025.

6 Recommandations et conclusions

6.1 Les principaux résultats de l'analyse des dépenses pour la biodiversité de Madagascar

Sur les 5 années d'études, l'ensemble des dépenses pour la biodiversité au niveau national est de 100 148 302 US \$. Cette valeur est obtenue par les différentes méthodes appliquées dans le manuel de BIOFIN 2018. Ont été considérés les indicateurs suivants : le taux d'inflation, la fluctuation des changes et la constatation de prix constants (Année de base 2014).

La dépense pour la biodiversité du secteur public est de 41 691 644 USD. Sur ce montant, les dépenses de fonctionnement représentent 77% et celles de l'investissement 23% de l'ensemble. Au niveau des départements ministériels, les ministères de l'environnement et de l'agriculture ont dépensé plus de 79% de la somme globale au travers des programmes en faveur de la protection de la biodiversité. La part de la biodiversité représente seulement 0,41% du budget général de l'Etat, avec une somme de 129 milliards d'ariary sur la période de 5 ans d'études.

Concernant l'attribution de la dépense, les programmes qui représentent les dépenses primaires se concentrent sur l'éradication du trafic des bois précieux, la protection du capital naturel et de l'écosystème, la gestion forestière, la préservation de la mer ainsi que la lutte contre les criquets et les ravageurs des végétaux. Les principaux bailleurs de fonds sur des projets environnementaux sont l'Union européenne et le gouvernement allemand.

Selon la catégorie des dépenses initiée par BIOFIN, la dépense sur la sensibilisation, la planification et la protection des zones en faveur de la biodiversité englobe plus de 65% du montant alloué par l'Etat. Concernant les objectifs d'AICHI et la SPANB, les objectifs n°1, n°11, n°18 et n°16 sont les plus visés par les programmes étatiques sur la période 2014-2018.

Concernant la recette pour la biodiversité du secteur public, le montant est de 100 milliards d'ariary sur les 5 années d'études. Cette valeur est obtenue par les recettes sur les programmes ministériels, des aires protégées et les permis et les licences de la pêche. D'après la consultation des documents budgétaires sur les comptes de particulier du Trésor, il n'y a que deux ministères qui alimentent la caisse de l'Etat lorsqu'on parle de la biodiversité. Il s'agit du ministère en charge des Mines et le ministère en charge de l'Environnement.

Pour les organisations de la société civile enquêtées consultées, les dépenses pour la biodiversité s'élèvent à 57,7 millions USD. Les entités enquêtées sont représentées par deux fondations et quatre ONG œuvrant dans la protection de la biodiversité à Madagascar.

Et enfin, la valeur des dépenses pour le secteur privé est donnée par l'échantillonnage des branches d'activités comme le tourisme, l'agriculture et l'huile essentielle, la forêt, les mines et la pêche. Ainsi, les données obtenues nous permettent d'estimer une somme de 486 395 USD pour la dépense de la biodiversité. Faute de données, cette somme ne reflète pas forcément la réalité concernant les dépenses effectuées par différentes catégories

d'entreprises liées à la biodiversité. On a constaté un manque de représentativité, surtout dans les branches du tourisme, de l'agriculture et de la forêt.

6.2 Recommandations pour le secteur public

Le budget de l'Etat malagasy est basé sur le programme de chaque ministère ou institution qui est proposé dans la loi de finance chaque année. Ce dernier doit être validé par le législatif avant son lancement. L'objectif de l'analyse des dépenses de BIOFIN est d'étudier tous les programmes des ministères relatifs à la biodiversité pour les années 2014-2018. Le constat est qu'il y a certains ministères qui n'ont pas de programme environnemental relatif à la biodiversité. Il s'agit entre autres du ministère de l'Aménagement du territoire, du ministère des Travaux Publics, du ministère de la Fonction publique, du ministère de l'Education Nationale et du ministère de la Santé.

Il est possible que ces ministères participent activement à la protection de l'environnement et de la biodiversité, mais ces engagements ne figurent pas dans la loi de finance. Ces activités sont souvent détaillées dans le sous-programme du ministère en question. Nous pouvons dès lors proposer que le programme ministériel sur la biodiversité figure dans la loi de finance et que la participation de chaque ministère à la conservation et à sa promotion soit visible. Normalement, il n'y a pas d'entité plus concernée que d'autres. Toutes les institutions sont concernées directement et indirectement par la biodiversité.

Concernant le résultat de l'analyse de dépense du secteur public, le montant des dépenses pour la biodiversité représente en moyenne moins de 1% du budget national (0,44%) et en prix constant, ce pourcentage diminue. Ceci est relativement bas par rapport aux budgets des autres secteurs d'activité comme la sécurité, l'éducation et la santé. Ainsi, nous proposons d'augmenter ce taux au niveau supérieur afin d'accroître l'engagement de l'Etat en faveur de la protection de l'environnement.

En outre, l'investissement de l'Etat en matière de protection de l'environnement ne représente seulement que 23% de l'ensemble des ressources financières pour la biodiversité. En ce sens, on peut constater que la gestion de l'environnement est laissée en grande partie au secteur privé ou aux bailleurs étrangers avec plus de 75% des ressources allouées. Cependant, la richesse de la biodiversité reste le patrimoine de l'Etat. Ainsi, nous suggérons d'augmenter la participation de l'Etat pour la sécurisation du maintien de notre biodiversité qui est un patrimoine national, voire de l'humanité.

Concernant l'analyse de la recette pour la biodiversité, le résultat obtenu dans le compte du Trésor n'est pas exhaustif. Il n'y a pas de distinction entre la recette fiscale et la recette non fiscale. La source des recettes ne figure pas dans le document. Ce qui fait qu'il est difficile de collecter les informations pour les institutions concernées. Ainsi, il semble important de conscientiser les dirigeants, afin de faciliter le partage des informations, surtout au niveau financier. Ensuite, il faut clarifier et détailler les recettes afin que tout le monde ait une accessibilité des données quels que soient les ministères étudiés.

6.3 Recommandations pour le secteur privé

Le premier constat est la difficulté de collecter les informations pour le secteur privé. Ce dernier semble être faiblement engagé dans le processus de conservation de la biodiversité. La proposition est de renforcer la sensibilisation et la conscientisation des dirigeants d'entreprise sur l'importance de la conservation de la biodiversité pour la durabilité de leur activité économique, notamment concernant le secteur forestier, qui représente une part importante dans plusieurs activités (la fabrication des charbons de bois et l'exploitation de bois de service pour la charpente et la toiture de la maison).

Il est important de renforcer l'engagement du secteur privé pour la conservation de la biodiversité et l'adoption de pratiques durables.

Quelques recommandations concrètes du point de vue fiscal, législatif et financier pourraient inclure les actions suivantes :

- Sensibiliser et conscientiser les dirigeants des entreprises sur l'importance de la conservation de la biodiversité et des pratiques durables.
- Mettre en œuvre un cadre d'incitations fiscales pour l'adoption de pratiques durables par le secteur privé. Une réduction des impôts en termes de pourcentage, par exemple, peut inciter les entreprises à réduire leurs activités nuisibles à l'environnement. Ainsi, il faut mettre en place un dialogue et un dispositif afin de comprendre la liste des activités possibles à cette promotion fiscale. Cette politique sera valable si les mesures d'accompagnement sont strictes.
- Renforcer la mise en vigueur des lois environnementales pour réduire les impacts négatifs sur la biodiversité. Développer et/ou appliquer des réglementations visant à promouvoir des activités propices à l'environnement et qui donnent une forme de protection envers les entreprises innovatrices et non polluantes.
- Développer un cadre propice à l'innovation technologique pour des solutions basées sur la nature. Souvent, le mode de production des entreprises est la source des pollutions et des dégradations de l'environnement liées à l'activité. L'innovation technologique en matière d'équipements semble une solution parfaite, mais nécessite une ressource importante. Les équipements modernes sont encore chers pour les entreprises malgaches. Il faudrait faciliter l'octroi de ces équipements : soit par des mesures fiscales favorables, soit par un appui des bailleurs internationaux qui pourraient soutenir l'importation d'équipements²² moins nuisibles.

²² Des machines avec des énergies et des ressources renouvelables

- Des recommandations pour renforcer le système de compensation avec les mines, notamment, pour la révision du décret MECIE et l'application de la hiérarchie de la mitigation dans l'élaboration des réglementations sur les impacts. Etant donné que les taxes payées représentent une importante partie des recettes de l'Etat.
- Exploiter la possibilité de développer un système de pacte et un plan d'engagement pour la biodiversité pour toutes les entreprises privées afin de renforcer la responsabilité sociétale.

6.4 Recommandations pour les ONG et Fondations

L'analyse des dépenses de la société civile indique que les 4 entités enquêtées ont dépensé plus que l'Etat pour la biodiversité. Il sera important d'améliorer l'efficacité des dépenses pour la biodiversité pour maximiser les ressources financières disponibles pour avoir un impact positif maximum sur la biodiversité incluant les communautés grâce à un renforcement des capacités sur une budgétisation basée sur les performances. La mobilisation des ressources financières pourrait être également améliorée par un renforcement des partenariats public-privé, notamment dans les aires protégées, domaines publics dont la gestion est actuellement assurée à 90% par les ONG et le secteur privé. Une collaboration étroite avec l'Etat pour que ce dernier puisse augmenter ses capacités financières en mettant en place différentes mesures et en variant les sources de recettes. Un Etat capable d'assurer d'une manière pérenne la majorité de ses besoins de financement pour la gestion de sa biodiversité sera un bon partenaire des ONG.

7 Bibliographie

7.1 Ouvrages et rapports

- **Direction Générale du Budget**, *Guide de l'exécution budgétaire* : version ordonnateur secondaire, P49.
- **Direction Générale du Budget**, *Guide de l'exécution budgétaire* : version ordonnateur secondaire, P90.
- **Document budgétaire**, annexe à l'ordonnance N° 2019-16 portant loi de finances pour 2020.
- **Manuel BIOFIN**, 2018.
- **MEF**, *Document budgétaire, compte particulier de Trésor de 2014 à 2018*.
- **MEF**, *document budgétaire, portant loi de finances pour 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018*.
- **MEF**, *rapport annuel de performances 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018*.
- **Ministère de l'Economie et de la Planification**, *Rapport Economique et Financier*, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.
- **Ministère de l'Economie et des finances**, 2018, *Compte rendu de la revue de l'exécution budgétaire : 4^{ème} trimestre 2018*, P 64.
- **Ministère de tourisme**, *statistique de tourisme 2018*.
- **Ministère des finances et du Budget**, *évaluation de la performance de la gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA*, mars 2018.
- **Ministère des Finances et du Budget**, *Rapport sur l'analyse de viabilité de la dette de Madagascar*, juin 2018, p7.
- **Plan Emergence Madagascar 2019-2023**.
- **PNUD Madagascar**, *rapport 2016-2017 : consolider la paix et le développement durable*, P80.
- **Rapport annuel 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, FAPBM**, *Fondation pour les Aires Protégées et la biodiversité de Madagascar*.
- **Rapport annuel 2018**, *Fondation Tany Meva Fondation environnementale à vocation communautaire*
- **Rapport WRM et Re : Common**, *la compensation de la biodiversité de Rio Tinto à Madagascar, un double accaparement de terres au nom de la biodiversité*, Mars 2016, P57.
- **Service d'Analyse Economique et Fiscal**, *Bulletin fiscal annuel 2018*, p23.

7.2 Lois et décret

- Loi portant loi de règlement 2014, 2015, 2016 et 2017.
- Loi de règlement 2014, 2015 2016 et 2017 annexes, recette sur comptes particuliers du trésor.
- Décret n° 2016-128 du 23 février 2016 portant adoption de la Stratégie et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité de 2015-2025.
- Loi n°2017-009 du 04 juillet 2017 portant loi de finances rectificative pour 2017
- Loi n°011/2018 du 18 mai 2018 portant loi de finances rectificative pour 2018

7.3 Webographie

- <https://blogs.worldbank.org/fr/africacan/il-est-temps-de-reexaminer-les-depenses-fiscales-qui-coutent-cher-madagascar>
- https://blogs.worldbank.org/sites/default/files/africacan/madagascar_note_sur_politique_budgetaire_jul_2011.pdf

Annex

ANNEXE 1

FICHE DE RENSEIGNEMENT



FICHE DE RENSEIGNEMENT

Contexte :

Le projet BioFin déjà actif dans 32 pays, il vient d'intégrer 4 nouveau pays dont Madagascar. Ce sera un projet d'étude de deux ans qui aura pour objectif d'élaborer un Plan de Financement de la Biodiversité, selon la méthodologie du PNUD. Notamment, il s'agit de faire – une analyse des Politiques et des institutions, -Une analyse des Dépenses en Biodiversité (2014-2018), -Une estimation des besoins en financement (2020-2025). De cela on aura des solutions de financements qui seront la base du Plan de Financement de la Biodiversité.

Les secteurs publics et privés, les ONGs et les fondations environnementales font parties des mécanismes mondialement admis. Aussi, nous demandons votre collaboration de répondre et de compléter les renseignements suivants :

1- Renseignements généraux :

- Nom de l'entité :
- Statut de l'entité :
- Date de création :
- Source de financement :
- Activités liées à la protection de l'environnement et la biodiversité :

2- Dépenses :

En Ariary

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018
Dépense annuelle					
Dépense pour la biodiversité					

Date et signature

ANNEXE 2

Tableau : Taux de redevance à la collecte des PFNL d'après la Note de service n°007/10-MEF/SG/DGF/DVRN/SGFF

Type de produit				Taux de redevance
Nom scientifique	Nom vernaculaire/ commun	Produit		
1	<i>Centella asiatica</i>	Talapetraka	Feuilles	150 Ar/kg
2	<i>Drosera ramantecea</i>	Mahatanandro	Feuilles	120 Ar/kg
3	<i>Tagete minuta</i>	Tagète	Feuilles	100 Ar/kg
4	<i>Cinnamosma fragrans</i>	Mandravasarotra	Feuilles	140 Ar/kg
5	<i>Ricinus communis</i>	Ricin	Graines	30 Ar/kg
6	<i>Catharantus roseus</i>	Pervenche	Feuilles	80 Ar/kg
7	<i>Catharantus roseus</i>	Pervenche	Racines	100 Ar/kg
8		Ampangavy	Tiges	150 Ar/paquet (4kg)
9	<i>Cinnamomum camphora</i>	Ravintsara	Feuilles	200 Ar/kg
10	<i>Aphloia thea formis</i>	Ravimboafotsy	Feuilles	50 Ar/kg
11	<i>Eucalyptus citriodora</i>	Kininina oliva	Feuilles	120 Ar/kg
12	<i>Eucalyptus globulus</i>	Kininimpotsy	Feuilles	120 Ar/kg
13	<i>Cinnamomum verum</i>	Cannelle	Écorce	200 Ar/kg
14	<i>Ravenea rivularis</i>	Palmier majestueux	Graines	200 Ar/kg
15	<i>Ravensara aromatica</i>	Havozo	Feuilles	140 Ar/kg
16	<i>Voacanga thouarsii</i>	Voakanga	Graines	200 Ar/kg
17	<i>Aponogeton spp.</i>	Aponogeton	Bulbes	300 Ar/kg
18		Penjy	-	50 Ar/paquet
19	<i>Cyperus sp.</i>	Jonc	Tiges	30 Ar/kg
20	<i>Raphia farinifera</i>	Raphia	Fibres	160 Ar/kg
21	<i>Acacia dealbata</i>	Mimosa	Ecorces	50 Ar/kg
22	<i>Anacardium occidentale</i>	Anacardes	Noix de cajou	300 Ar/kg
23	<i>Melaleuca quinquenervia</i>	Niaouli	Feuilles	30 Ar/kg
24	<i>Cinnamomum verum</i>	Cannelle	Feuilles	60 Ar/kg
25		Voahangiala (citronnier sauvage)	Feuilles	40 Ar/kg
26	<i>Siegesbeckia orientalis</i>	Satrikoazamaratra	Feuilles	70 Ar/kg
27	<i>Harungana madagascariensis</i>	Harongana	Feuilles	100 Ar/kg
28	<i>Harungana madagascariensis</i>	Harongana	Ecorces	140 Ar/kg
29	<i>Cedrelopsis grevei</i>	Katrafay	Ecorces	200 Ar/kg
30	<i>Moringa oleifera</i>	Ananambo	Graines	150 Ar/kg
31	<i>Jatropha mahafalensis</i>	Hatratra	Graines	140 Ar/kg
32	<i>Moringa drouhardii</i>	Ananambo	Graines	120 Ar/kg
33	<i>Hazunta modesta</i>	Feka	Ecorces	90 Ar/kg
34	<i>Raulwolfia sp.</i>	Hento	Ecorces	90 Ar/kg
35	<i>Stenocline incana</i>	Rambiazina	-	100 Ar/kg
36	<i>Psiadia altissima</i>	Dingadingana	-	100 Ar/kg
37	<i>Lantana camara</i>	Radriaka	-	100 Ar/kg

Source : Note de service n°007/10-MEF/SG/DGF/DVRN/SGFF

ANNEXE 3

Tableau : Taux de redevances à l'exportation des produits forestiers selon la note n°444-13/MEF/SG/DGF/DVRN

En application de l'arrêté n°5139/94 du 15 Novembre 1994 modifié par l'arrêté n°17939/04 du 21 Septembre 2004		En référence à l'arrêté 6833/2001 MEF/SG/DGEF du 28 Juin 2001	
PFL	Taux (%)	PFNL	Taux (%)
Bois bruts et grumes	4	Spécimens vivant de la faune ou de la flore prélevés dans la nature et les produits accessoires des forêts (écorce, graines, ...)	4
		Produits transformés des spécimens issus de la nature (extraits, huiles essentielles,...) et les spécimens issus en ranching	2
Bois semi-travaillés	1,5	Spécimens reproduits issu de centres horticoles, de centre d'élevage en captivité ou en farming	1
		Produits CITES	À définir ¹

Source : Note n°444-13/MEF/SG/DGF/DVRN

ANNEXE 4

Les objectifs d'AICHI

Objectif d'Aichi 1 - D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont **conscients de la valeur de la diversité biologique** et des mesures qu'ils peuvent pour la conserver et **l'utiliser de manière durable**.

Objectif d'Aichi 2 - D'ici à 2020 au plus tard, les **valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification** nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

Objectif d'Aichi 3 - D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, **y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées**, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.

Objectif d'Aichi 4 - D'ici à 2020 au plus tard, **les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes**, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une **production et une consommation durables**, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

Objectif d'Aichi 5 - D'ici à 2020, le **rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels**, y compris les forêts, est **réduit de moitié au moins** et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

Objectif d'Aichi 6 - D'ici à 2020, **tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés** et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que la pêche n'ait pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.

Objectif d'Aichi 7 - D'ici à 2020, les zones consacrées à **l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable**, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

Objectif d'Aichi 8 - D'ici à 2020, **la pollution**, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.

Objectif d'Aichi 9 - D'ici à 2020, **les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité**, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies d'accès, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

Objectif d'Aichi 10 - D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur **les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers** affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

Objectif d'Aichi 11 - D'ici à 2020, au moins **17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières**, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

Objectif d'Aichi 12 - D'ici à 2020, **l'extinction d'espèces menacées connues est évitée** et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

Objectif d'Aichi 13 - D'ici à 2020, **la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques** et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

Objectif d'Aichi 14 - D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier **l'eau** et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

Objectif d'Aichi 15 - D'ici à 2020, la **résilience des écosystèmes et la contribution** de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

Objectif d'Aichi 16 – Protocole APA

D'ici à 2015, **le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques** et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

Objectif d'Aichi 17 - D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant **qu'instrument de politique générale**, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.

Objectif d'Aichi 18 - D'ici à 2020, les **connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales** qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.

Objectif d'Aichi 19 -D'ici à 2020, les connaissances, **la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique**, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées, transférées, et appliquées.

Objectif d'Aichi 20 -D'ici à 2020 au plus tard, **la mobilisation des ressources financières** nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011- 2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.